

DOCUMENTS ET INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Sommaire

59^{ème} année – N° 2747 – Lundi 7 janvier 2013

LE CARNET POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

Les hommes et la politique

M. Alexandre SINE, inspecteur des finances, a été nommé directeur du cabinet de M. Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, dont il est directeur adjoint	4
Mme Béatrice MARRE, préfet, ancienne députée (PS) de l'Oise, ancienne chef du cabinet du président François MITTERRAND, devient conseillère auprès de Mme Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur	4
Un important mouvement de recteurs d'académie est adopté en Conseil des ministres	5
Le journaliste Claude SERILLON est nommé conseiller à la présidence de la République pour renforcer le service de communication	7
MM. Yvon GATTAZ, membre de l'Institut, président d'honneur du MEDEF, Fred MOORE, Compagnon de la Libération, ancien député, ancien Chancelier de l'Ordre de la Libération, et le mathématicien Jean-Pierre SERRE, membre de l'Institut, sont élevés à la dignité de Grand' Croix dans l'Ordre national de la Légion d'honneur	8
Mme Danielle BOUSQUET, rapporteure générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, ancienne députée (PS) des Côtes-d'Armor, présidera le nouveau Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes	8
Mme Catherine MOISAN, inspectrice générale de l'Education nationale, est nommé directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance, sous l'autorité conjointe du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	9
MM. Alain DELCAMP, secrétaire général du Sénat, Bernard de MONTFERRAND, ancien ambassadeur au Japon et en Inde, l'avocate Gisèle HALIMI, MM. Bernard BOUCAULT, préfet de police, Pascal LAMY, directeur général de l'OMC, et Jean-Claude COLLIARD, ancien membre du Conseil constitutionnel, parmi les personnalités promues commandeur de la Légion d'honneur	10
Les anciens ministres Louis MEXANDEAU, Alain LAMBERT, Raymond-Max AUBERT et Martin HIRSCH figurent dans la promotion de la Légion d'honneur	12
M. Matthias FEKL, député (PS) du Lot-et-Garonne, a été nommé parlementaire en mission auprès de M. Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur	13
Mme Nathalie COURTOIS, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal de grande instance de Melun, a été nommée présidente du tribunal de grande instance de Guéret	13
M. Antoine MENDRAS, président de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, président de section au Tribunal administratif de Paris, devient président du Tribunal administratif de Caen	14

L'ancien ministre Michel MERCIER, sénateur (UDI-UC) du Rhône, a annoncé qu'il quittait la présidence du Conseil général du Rhône à la suite de son élection comme maire de Thizy-les-Bourgs	14
M. Jean-François PONS, administrateur territorial, directeur général adjoint de la Communauté urbaine du Grand Nancy, devient directeur général des services de Villefranche-sur-Saône.....	15
En quelques lignes	15
Décès	17
<u>PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI</u>	
Budget 2013 : le Conseil constitutionnel censure la taxe de 75 % sur les revenus d'activité supérieurs à un million d'euros.....	18
<u>LA VIE DES GROUPES PARLEMENTAIRES</u>	
Le président du groupe PS à l'Assemblée nationale Bruno LE ROUX souhaite un travail étroit entre le Parlement et le gouvernement sur le projet de loi sur la décentralisation.....	21
Le groupe Socialiste à l'Assemblée nationale pourrait renoncer à déposer un amendement ouvrant la procréation médicalement assistée aux couples de femmes.....	22
<u>LA VIE POLITIQUE</u>	
Les événements politiques	
Le président de la République, M. François HOLLANDE, a "fixé" un cap : "tout pour l'emploi, la compétitivité et la croissance"	24
Le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, a présenté le programme de travail du gouvernement, insistant notamment sur la lutte contre le chômage et le rétablissement des comptes publics.....	27
"Mariage pour tous" : Appel à la vigilance du ministre de l'Education nationale, M. PEILLON, à l'enseignement catholique.....	31
Le gouvernement axe toute sa communication sur la lutte pour l'emploi.....	33
Clôture de l'instruction du volet politique de l'affaire Bettencourt.....	34
En quelques lignes	35
<u>LA PRESSE, LES LIVRES ET LE PARLEMENT</u>	
Les livres	38
<u>ETUDES ET DOCUMENTS</u>	
Le programme de travail du gouvernement : les grandes étapes pour 2013.....	39
Les propositions de l'Association des maires de France sur l'avant-projet de loi de décentralisation (2)	42
Difficultés de financement : une collectivité sur quatre a du reporter des investissements	44



Claire,
Christine,
Marie-Elsa, Sarah,
Laurent, Marianne, Marie,
Marie-Hélène, Pierre-Anthony,
Noël, Marlène, Sophie, Constance,
Daniel, Tanguy, Mireille, Nalla, Thomas, François,
Sylvie, David, Etienne, Frédérique, Anne, Henri, Raphaël,
Claire, Françoise, Valérie, Nathalie,
Anne-Marie, Françoise, Sylvie, Julien, Jean-Michel, Aïcha, Marc,
Océane, Monique, Frédérique, Elisabeth, Nicolas, Georgette,
Marie, Claire, Grégory, Joëlle,
Noëlle, Pierre,
Les Equipes de CNS,
Duplirprint, Immanens, Neopress et Wideber

*Vous Adressent Leurs
Meilleurs Vœux*

20  13

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE ET D'ÉDITIONS
Paris - www.SCPresse.fr - www.LesBiographies.com

LE CARNET POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

LES HOMMES ET LA POLITIQUE

M. Alexandre SINE, inspecteur des finances, a été nommé directeur du cabinet de M. Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, dont il est directeur adjoint

M. Alexandre SINE, inspecteur des finances, a été nommé directeur du cabinet de M. Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, dont il est directeur adjoint. Il remplace M. Pierre-Yves DUWOYE, conseiller maître à la Cour des comptes, en fonction depuis mai 2012 nommé recteur de l'académie de Versailles (infra)

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Cachan, agrégé de sciences économiques et sociales, docteur en sciences politiques, M. **Alexandre SINE** fut notamment chef du bureau de l'enseignement scolaire à la direction du Budget (2006-2008). Nommé dans l'emploi d'inspecteur des finances en avril 2008, il fut titularisé en octobre 2009. Il est, depuis mai 2012, directeur adjoint du cabinet de M. Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale.

Mme Béatrice MARRE, préfet, ancienne députée (PS) de l'Oise, ancienne chef du cabinet du président François MITTERRAND, devient conseillère auprès de Mme Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur

Mme Béatrice MARRE, préfet, ancienne députée (PS) de l'Oise, ancienne chef du cabinet du président François MITTERRAND, devient conseillère auprès de Mme Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur.

Née en avril 1952, titulaire d'une licence en sciences économiques et en sociologie et d'un diplôme d'enseignement universitaire général de psychologie, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, Mme **Béatrice MARRE** fut notamment déléguée générale à l'administration du Parti socialiste (1979-1981), puis responsable de l'organisation de la campagne municipale du PS à Paris en 1982-1983, avant d'être chargée de mission au cabinet de Joseph FRANCESCHI au secrétariat d'Etat à la Sécurité publique (1983-1984). Nommée sous-préfet en septembre 1984, elle fut directrice du cabinet du préfet du Gard en 1984-1985, avant d'être sous-préfet de Château-Chinon (1985-1987). Chargée de mission (1987-1988) puis chef du cabinet du président François MITTERRAND (1988-1995), elle fut parallèlement intégrée dans le corps des administrateurs civils en janvier 1992, avant d'être nommée préfet en janvier 1995. Chargée du développement auprès de l'administrateur du Centre d'information pour l'Europe "Sources d'Europe" (1996-1997), elle fut députée (PS) de l'Oise (élue de la 2ème circonscription) de 1997 à 2002, ainsi que maire de Noailles (2001-2008). Déléguée nationale du PS, chargée du commerce international (2003-2004), responsable national auprès du Premier secrétaire du PS (2004-2005), elle fut secrétaire nationale du PS,

chargée de l'agriculture et du développement durable (2004-2005), puis chargée de l'environnement et du développement durable (2005-2008). Vice-présidente du Mouvement européen France en 2005-2006, elle fut vice-présidente de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains de mai 2006 à mai 2012. Elle fut également responsable du groupe de travail sur l'environnement et le développement durable dans l'équipe de campagne du Parti socialiste pour l'élection présidentielle de 2007. Conseillère municipale de Millau depuis 2008, Mme MARRE fut exclue du PS en mai 2012 pour avoir été candidate dissidente aux dernières élections législatives.

Un important mouvement de recteurs d'académie est adopté en Conseil des ministres

Un important mouvement de recteur d'académie a été adopté lors du dernier Conseil des ministres. Il s'agit de :

M. Pierre-Yves DUWOYE, conseiller maître à la Cour des comptes, directeur du cabinet de M. PEILLON, ministre de l'Education nationale, nommé recteur de l'académie de Versailles. Il remplace M. BOISSINOT, inspecteur général de l'Education nationale, en fonctions depuis mai 2004.

Né en mars 1951, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, M. **Pierre-Yves DUWOYE** fut affecté au ministère de l'Education nationale en 1980, à sa sortie de l'ENA (promotion "Voltaire"). Chef du département de l'élaboration des plans et programmes à la direction de la programmation et de la coordination, puis chargé de mission de la planification (1982-1984), il fut ensuite conseiller technique (juillet 1984), puis directeur adjoint (octobre 1985) du cabinet de M. Jean-Pierre CHEVENEMENT au ministère de l'Education nationale. Rapporteur à la Cour des comptes au titre de la mobilité (1986-1988), puis chef du cabinet de M. CHEVENEMENT au ministère de la Défense de 1988 à 1991, il rejoignit alors l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale comme chargé de mission. Chargé du service de l'informatique de gestion à la direction des personnels administratifs, ouvriers et de service au ministère de l'Education nationale (1991-1993), il occupa ces mêmes fonctions à la direction de l'administration et du personnel (1995-1997). Chef de service, adjoint au directeur des personnels enseignants (Mme MORAUX) de décembre 1997 à septembre 1999, il fut ensuite directeur des personnels enseignants au ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, de septembre 1999 à mai 2006. Directeur général des ressources humaines, secrétaire général adjoint du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2006-2007), il fut secrétaire général de ces deux ministères (2007-2010) et fut rapporteur général de la Commission sur l'évolution du métier d'enseignant. Nommé, en avril 2011, conseiller maître à la Cour des comptes au tour extérieur, M. DUWOYE dirige le cabinet de M. PEILLON, ministre de l'Education nationale depuis mai 2012.

M. Michel QUERE, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance, sous l'autorité conjointe du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, nommé recteur de l'académie de Rennes. Il succède à M. STEYER, professeur des universités, en poste depuis avril 2011.

Né en janvier 1959, docteur en sciences économiques, docteur en urbanisme, M. **Michel QUERE** fut, notamment, chargé de mission au service "recherche-hautes technologies" du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (1987-1988), avant d'être chargé de recherche au Wissenschaftszentrum à Berlin en 1988-1989. Chercheur au Groupement d'intérêt public "mutations industrielles" (1989-1990), il fut chargé de recherche au CNRS-LATAPSES (1990-2001), et fut par ailleurs secrétaire général de la section 37 du CNRS (1995-1999). Directeur de recherche au groupe de recherche en droit, économie et gestion-GREDEG du CNRS, de 2001 à

2006, puis directeur du CEREQ d'avril 2006 à octobre 2009, il fut par ailleurs directeur de la publication de la revue Formation-emploi (2006-2009). M. QUERE est, depuis lors, directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance, sous l'autorité conjointe du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur. Chercheur affilié à l'Observatoire français des conjonctures économiques, il est directeur de la "Revue d'Education & formations".

M. William MAROIS, professeur des universités, recteur de l'académie de Créteil depuis décembre 2009, nommé recteur de l'académie de Nantes. Il succède à M. CHAIX, professeur des universités, en poste depuis juin 2008.

Né en novembre 1954, docteur d'Etat en sciences économiques, professeur agrégé de sciences économiques, M. **William MAROIS** fut notamment maître-assistant en économie à l'Université de Paris-I en 1980-1981, avant d'être professeur de sciences économiques à l'université de Niamey (1981-1983). Nommé professeur à l'université d'Orléans en 1983, il présida cette université de 1987 à 1992, et fut par ailleurs directeur du Groupement de recherches "monnaie et financement" du CNRS (1986-1990). Recteur de l'académie de Nancy-Metz (1992-1997), de Rennes (1997-2000) puis de Montpellier (2000-2004), il fut recteur de l'académie de Bordeaux (2004-2009). M. MAROIS est, depuis décembre 2009, recteur de l'académie de Créteil. Il est en outre président de la Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres depuis 2007.

M. MAROIS est remplacé comme recteur de l'académie de Créteil par Mme Florence ROBINE, inspectrice générale de l'Education nationale, rectrice de l'académie de Rouen, ancienne rectrice de l'académie de Guyane.

Ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Cachan, agrégée de physique et docteur en épistémologie et histoire des sciences, Mme **Florence ROBINE** enseigna pendant plusieurs années la physique et la chimie. Inspectrice générale de l'Education nationale, dans le groupe de sciences physiques et chimiques fondamentales et appliquées (2004-2009), elle fut par ailleurs experte auprès de la Commission européenne, dans un groupe de travail de la délégation générale Education et Culture portant sur l'éducation scientifique et technologique. Elle présida le comité français des Olympiades internationales de physique de 2007 à 2009. Rectrice de l'académie de Guyane, de décembre 2009 à mars 2012, Mme Florence ROBINE fut alors nommée rectrice de l'académie de Rouen.

Mme Claudine SCHMIDT-LAINE, directrice de recherche au CNRS, directrice de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du CNRS, nommée rectrice de l'académie de Rouen. Elle remplace Mme ROBINE, inspectrice générale de l'Education nationale, en poste depuis mars 2012

Née en janvier 1955, ingénieur des Arts et Manufactures de l'Ecole centrale de Paris, docteur-ingénieur et docteur ès sciences mathématiques, entrée au CNRS en 1981 et directrice de recherche de cet organisme, Mme **Claudine SCHMIDT-LAINE** fut attachée de recherche (1981-1985) puis chargée de recherche (1985-1987) au laboratoire de mathématiques de l'Ecole centrale de Lyon, avant d'être chargée puis directrice de recherche à l'unité de mathématiques pures et appliquées de l'Ecole normale supérieure de Lyon (1990-1999). Directrice scientifique du CEMAGREF (1999-2009), puis déléguée régionale du CNRS Rhône Auvergne (2009-2011), Mme SCHMIDT-LAINE était, depuis lors, directrice de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes du CNRS. Elle est par ailleurs présidente du conseil scientifique d'Axelera (pôle de compétitivité chimie et environnement) et membre de l'Académie des technologies.

Enfin, M. Thierry TERRET, professeur des universités, professeur à l'université Claude Bernard Lyon 1 et directeur du Centre de recherche et d'innovation sur le sport, nommé recteur de l'académie de La Réunion. Il remplace M. FOURAR, professeur des universités, en poste depuis janvier 2009.

Né en 1963, agrégé d'EPS, M. **Thierry TERRET** est l'auteur d'une thèse de doctorat sur la natation soutenue en 1992. Il est, depuis 2003, professeur en sciences et techniques des activités physiques et sportives à l'Université de Lyon I et directeur du Centre de recherche et d'innovation sur le sport (CRIS). Spécialiste de l'histoire sociale et politique du sport, il a travaillé sur les questions de sport et genre, le corps, l'éducation physique et le mouvement Olympique dont l'organisation des JO. Directeur de collection dans plusieurs maisons d'édition, président de l'International Society for the History of Physical Education and Sport, il est l'auteur d'une centaine de publications dans les principales revues de sciences du sport, et directeur, auteur ou coauteur d'une trentaine d'ouvrages.

Le journaliste Claude SERILLON est nommé conseiller à la présidence de la République pour renforcer le service de communication

M. Claude SERILLON, ancien présentateur du journal de 20h de France 2, a été nommé conseiller à la présidence de la République, selon un arrêté du 2 janvier publié jeudi au "J.O ". M. SERILLON vient renforcer le service de communication du Président de la République François HOLLANDE.

Le dispositif actuel compte d'ores et déjà deux personnes, M. Christian GRAVEL, conseiller communication et presse et Mme Claudine RIPERT-LANDLER, conseiller communication, stratégie et international.

Né en octobre 1950, licencié ès lettres, M. **Claude SERILLON** commença sa carrière comme journaliste au quotidien "Presse-Océan" en 1970. Il intégra l'ORTF en 1973 et rejoignit la rédaction d'Antenne 2 en 1975 où il fut nommé responsable du service "Informations générales". En 1984, il devint présentateur du journal de 20 heures sur TF1, puis de celui d'Antenne 2 à partir de 1986. Il fut nommé rédacteur en chef adjoint à Antenne 2 devenue (7 septembre 1992) France 2, en juillet 1988, et à partir de cette date il anima plusieurs émissions telles que le "Téléthon" (à partir de 1988), "Haute Curiosité" (1988), "Une fois par jour" (1990), "La Nuit des étoiles" (à partir de 1991), "Résistances" (1992) ou "Rendez-vous politiques du jeudi" (2001) ainsi que "Edition Spéciale" (1988), "Place Publique" (1989), "Raison de plus" (1992), "Géopolis" (1992-1996) ou "C'est à suivre..." (1996-1997), émissions dont il fut également le producteur. Parallèlement, à la radio, il fut successivement chroniqueur quotidien (rubrique sur l'actualité) sur Radio Monte-Carlo (RMC) (1990), avant de devenir producteur-présentateur de l'émission quotidienne "Quoi de neuf à dix ?" sur France Inter (1991-1992). De 1998 à 2001, M. SERILLON fut présentateur du journal de 20h de France 2 (du lundi au jeudi). De 2002 à 2003, il fut présentateur de l'émission "Bistouri et compagnie" sur la chaîne Santé Vie. De 2003 à 2006, il fut membre du Haut Conseil de la coopération internationale. A partir de 2007, il devint présentateur de l'émission politique "Ôtrement dit" sur France Ô et à partir de 2008, il fut collaborateur au mensuel "Sélection du Reader's Digest". De 2007 à 2012, M. SERILLON fut chroniqueur de "Vivement dimanche prochain" sur France 2. En 2012, il fit partie de l'équipe de communication du candidat socialiste à l'élection présidentielle François HOLLANDE, de façon ponctuelle et informelle. M. SERILLON a reçu le 7 d'or du meilleur présentateur de journal en 1986.

MM. Yvon GATTAZ, membre de l'Institut, président d'honneur du MEDEF, Fred MOORE, Compagnon de la Libération, ancien député, ancien Chancelier de l'Ordre de la Libération, et le mathématicien Jean-Pierre SERRE, membre de l'Institut, sont élevés à la dignité de Grand' Croix dans l'Ordre national de la Légion d'honneur

A l'occasion de la promotion du 1^{er} Janvier 2013 dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, MM. **Yvon GATTAZ**, membre et ancien président de l'Académie des Sciences morales et politiques, président d'honneur du MEDEF, fondateur, président du conseil de surveillance et ancien président-directeur général du groupe Radiall, président d'honneur du Mouvement des entreprises à taille humaine industrielles et commerciales-ETHIC, président-fondateur de l'Association des moyennes entreprises patrimoniales et de la Fondation Jeunesse et entreprises, **Fred MOORE**, Compagnon de la Libération, délégué national et coprésident du Conseil national des communes "Compagnon de la Libération", ancien Chancelier de l'Ordre de la Libération, ancien député (UNR) de la Somme, ancien président-directeur général de la Société industrielle de développement électronique et nucléaire-SIDEN, ancien délégué général du Syndicat général de l'optique française, et le mathématicien **Jean-Pierre SERRE**, membre de l'Académie des Sciences, professeur honoraire au Collège de France, ont été élevés à la dignité de Grand' Croix.

Le journaliste Jean DANIEL et M. Louis SCHWEITZER, vice-président de Veolia Environnement, sont élevés à la dignité de Grand Officier

Ont été élevés à la dignité de Grand Officier : le journaliste **Jean DANIEL**, fondateur, éditorialiste et ancien directeur du "Nouvel Observateur", membre du conseil de surveillance de la SA "Le Nouvel Observateur du Monde", ancien rédacteur en chef de "L'Express", ancien membre du Haut Conseil à l'intégration ; et M. **Louis SCHWEITZER**, ENA, inspecteur des finances honoraire, président d'honneur de Renault, vice-président de Veolia Environnement, président d'Initiative France, président d'honneur de MEDEF International, président de la Commission d'agrément relative à l'institution d'une garantie de l'Etat pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art, président du Festival d'Avignon, ancien président de la HALDE, ancien directeur du cabinet de M. FABIUS à Matignon, au ministère de l'Industrie et de la Recherche et au ministère délégué au Budget.

Mme Danielle BOUSQUET, rapporteure générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, ancienne députée (PS) des Côtes-d'Armor, présidera le nouveau Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Mme Danielle BOUSQUET, rapporteure générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, présidente de l'association l'Assemblée des femmes, ancienne députée (PS) des Côtes-d'Armor, va présider le nouveau Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui va être prochainement mis en place.

Née en mai 1945, diplômée de l'Ecole des hautes études commerciales-HEC, professeur certifié de sciences économiques, Mme **Danielle BOUSQUET** fut conseillère municipale (PS)

de Saint-Brieuc (1981-2003) et adjointe au maire de cette même ville de 1983 à 1996. Députée (PS) des Côtes-d'Armor, de 1997 à 2012, elle fut vice-présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (2004-2012) et vice-présidente de l'Assemblée nationale, de 2009 à 2010. Membre de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, depuis 2010, Mme BOUSQUET fut nommée en juillet dernier rapporteure générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes. Elle présida également la mission d'information parlementaire sur la prostitution en France (juillet 2010), et fut chargée de la lutte contre les violences faites aux femmes au sein du pôle thématique "Egalité hommes-femmes" dans l'équipe de campagne de M. HOLLANDE pour l'élection présidentielle 2012.

Rappelons que ce Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, placé auprès du Premier ministre, va se substituer à l'Observatoire de la parité, dont le champ d'application, limité à la parité en politique, n'est plus adapté à la nouvelle dimension prise par la politique des droits des femmes. Le Haut conseil animera le débat public sur les grandes orientations de la politique pour l'égalité, notamment en ce qui concerne la lutte contre les violences de genre, la place des femmes dans les médias et la diffusion de stéréotypes sexistes, la santé génésique, l'égal accès aux fonctions publiques et électives et la dimension internationale de la lutte pour les droits des femmes. Il associera des parlementaires, des élus locaux, des personnalités qualifiées, des représentants des associations et des administrations de l'Etat.

L'ancienne ministre Roselyne BACHELOT fera partie des membres de cette instance, "totalement paritaire", de même que le journaliste de télévision Frédéric TADDEI, ou encore des "intellectuels, des membres d'associations, des élus locaux et nationaux". Mme VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, a précisé que le Haut conseil commencerait ses travaux demain.

Mme Catherine MOISAN, inspectrice générale de l'Education nationale, est nommé directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance, sous l'autorité conjointe du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Catherine MOISAN, inspectrice générale de l'Education nationale, ancienne directrice des affaires scolaires de la Ville de Paris, ancienne collaboratrice de MM. JOSPIN, puis LANG au ministère de l'Education nationale, a été nommé en Conseil des ministres, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance, sous l'autorité conjointe du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle remplace M. Michel QUERE, nommé recteur de l'académie de Rennes.

Née en novembre 1950, diplômée de l'Ecole normale supérieure de jeunes filles, agrégée de mathématiques, Mme **Catherine MOISAN** fut professeur dans l'enseignement secondaire entre 1975 et 1982, avant d'être directrice d'études au Centre de formation des PEGC à l'Ecole normale de jeunes filles de Rouen (1982-1983). Conseillère technique au cabinet d'Alain SAVARY au ministère de l'Education nationale (1983-1984), elle fut ensuite directrice adjointe du Centre national de documentation pédagogique (1984-1985), puis experte auprès de la Commission des Communautés européennes, chargée des questions éducatives (1985-1990). Conseillère technique au cabinet de M. JOSPIN au ministère de l'Education nationale (1990-1991), elle fut nommée en décembre 1991 inspectrice générale de l'Education

nationale. Directrice adjointe du cabinet de M. LANG au ministère de l'Education nationale et de la Culture, chargée de l'éducation nationale (1992-1993), elle fut chargée de mission auprès du directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Education nationale (1999-2001), et chargée de mission auprès du directeur de la programmation et du développement au ministère de l'Education nationale (2000-2001). Mme MOISAN fut directrice des affaires scolaires de la Ville de Paris, d'octobre 2001 à octobre 2009.

MM. Alain DELCAMP, secrétaire général du Sénat, Bernard de MONTFERRAND, ancien ambassadeur au Japon et en Inde, l'avocate Gisèle HALIMI, MM. Bernard BOUCAULT, préfet de police, Pascal LAMY, directeur général de l'OMC, et Jean-Claude COLLIARD, ancien membre du Conseil constitutionnel, parmi les personnalités promues commandeur de la Légion d'honneur

L'on remarque parmi les personnalités promues commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur dans la promotion du 1^{er} janvier 2013 :

- *Grande Chancellerie de la Légion d'honneur* : MM. **Paul BOUCHET**, conseiller d'Etat honoraire, ancien président du Conseil national de l'aide juridique, ancien président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, ancien membre du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, ancien président de la commission de réforme de l'accès au droit et à la justice, ancien président du Mouvement ATD Quart Monde France, ancien président du Fonds d'action social pour les travailleurs immigrés et leurs familles, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Lyon ; **Edouard BREZIN**, ancien élève de l'Ecole polytechnique, membre et ancien président de l'Académie des sciences, ancien président du CNRS, ancien directeur du département de physique de l'Ecole normale supérieure ; et **Antoine du PASSAGE**, fondateur et président d'honneur de la Fondation de l'Union des blessés de la face et de la tête "Les Gueules cassées".

- *Premier ministre* : MM. **Walter AMSALLEM**, ancien maire (PS) de Beauvais, ancien conseiller général de l'Oise, ancien président du conseil régional de Picardie ; **Jacques BRAVO**, inspecteur général de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche honoraire, conseiller (PS) de Paris, maire du 9^{ème} arrondissement, président de la Commission professionnelle des kiosquiers, ancien directeur du financement de la recherche au ministère de la Recherche et de la Technologie, ancien adjoint au directeur de la politique générale de la recherche et chef du service de la programmation, au ministère de la Recherche et de l'Industrie ; **Alain DELCAMP**, secrétaire général du Sénat, vice-président de l'Association française de droit constitutionnel ; **Roger GODINO**, ancien élève de l'Ecole polytechnique, président de Holding International de Développement HID SA, fondateur de la station des Arcs, président d'honneur du Groupe des Arcs et membre du conseil de surveillance de la Société des montagnes de l'Arc, ancien président de Services Développement & Management (groupe Générale des Eaux), ancien président de Maison de France, ancien vice-président du Comité national du commerce extérieur du tourisme, cofondateur et ancien directeur de l'INSEAD, ancien conseiller auprès de M. ROCARD à Matignon, ancien président d'Action contre la faim, vice-président de l'Association Les Gracques ; **Loïc LE BASTARD**, secrétaire général du Conseil national des communes "Compagnon de la Libération", ancien secrétaire général de l'Ordre de la Libération ; et Mme **Jacqueline PERKER-PLANCHUT**, présidente du Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles.

- *Ministère des Affaires étrangères* : MM. **Bernard de MONTFERRAND**, ENA, ministre plénipotentiaire honoraire, senior advisor au cabinet Roland Berger Strategy Consultants, président de l'association Platform, président du Fonds régional d'art contemporain d'Aquitaine, ancien conseiller diplomatique du gouvernement, ancien ambassadeur au Japon, en Inde, aux Pays-Bas et à Singapour, ancien conseiller pour les affaires diplomatiques au cabinet de M. Edouard BALLADUR à Matignon, ancien directeur du cabinet de M. Michel AURILLAC au ministère de la Coopération ; et **Yves-André ISTEL**, conseiller principal de Rothschild Inc, ancien vice-président de Rothschild Inc et de Rothschild Europe BV, ancien membre du conseil des commanditaires de Rothschild & Cie Banque, ancien président de Wasserstein Perella & Co International, ancien vice-président de First Boston International et directeur de la First Boston Corporation, ancien directeur et administrateur de Lehman Borghers Kuhn Loeb Inc.
- *Ministère de l'Education nationale* : l'historien **Antoine PROST**, professeur émérite à l'Université de Paris 1, président du conseil scientifique du groupe d'intérêt public "Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014", ancien directeur scientifique adjoint du CNRS, ancien président du conseil d'administration et du conseil scientifique de l'Institut national de recherche pédagogique, ancien collaborateur de M. ROCARD à Matignon.
- *Ministère de la Justice* : Mme **Gisèle HALIMI**, avocate au barreau de Paris, fondatrice et co-présidente de l'association "Choisir La Cause des Femmes", ancienne députée (PS) de l'Isère, ancienne ambassadrice, déléguée permanente de la France auprès de l'UNESCO.
- *Ministère de l'Intérieur* : M. **Bernard BOUCAULT**, ENA, préfet de police de Paris, ancien directeur de l'Ecole nationale d'administration-ENA, ancien préfet des régions Pays-de-la-Loire et Midi-Pyrénées, ancien préfet de Seine-Saint-Denis, du Maine-et-Loire et de la Haute-Corse, ancien directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'Intérieur, ancien directeur du cabinet de M. Daniel VAILLANT et ancien directeur adjoint du cabinet de M. Pierre JOXE à ce ministère.
- *Ministère du Commerce* : M. **Pascal LAMY**, ENA, inspecteur général des finances, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, ancien commissaire européen, chargé du commerce, ancien directeur général, membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais, ancien directeur du cabinet de M. DELORS à la présidence de la Commission européenne, ancien directeur adjoint du cabinet de M. MAUROY à Matignon, président d'honneur de l'Institut de relations internationales et stratégiques.
- *Ministère du Redressement productif* : M. **Bruno LACROIX**, président du conseil de surveillance et ancien président-directeur général de la société Ales, conseiller de la Banque de France, président du Conseil économique, social et environnemental de la région Rhône-Alpes, ancien vice-président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie, ancien président du Syndicat de l'aéronautique, ancien vice-président du MEDEF.
- *Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* : MM. **Jean-Claude COLLIARD**, professeur agrégé de droit public et de sciences politiques et ancien président de l'Université de Paris 1, président du PRES "Hautes études-Sorbonne-Arts et Métiers", président de la Fondation Santé des Etudiants de France, ancien membre du Conseil constitutionnel, ancien directeur du cabinet de M. FABIUS à la présidence de l'Assemblée nationale, ancien directeur du cabinet du président François MITTERRAND ; et **Serge HAROCHE**, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire "Physique quantique".
- *Ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique* : M. **Pierre-Henry MACCIONI**, préfet du Val-d'Oise, ancien préfet de la Réunion, des Côtes-d'Armor, de Saône-et-Loire et de la Dordogne, ancien collaborateur de M. DUMAS au ministère des Affaires étrangères.

**Les anciens ministres Louis MEXANDEAU,
Alain LAMBERT, Raymond-Max AUBERT et
Martin HIRSCH figurent dans la promotion
de la Légion d'honneur**

Quatre anciens ministres figurent dans la promotion du 1^{er} janvier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

M. Louis MEXANDEAU, ancien député (PS) du Calvados, ancien conseiller régional de Basse-Normandie, ancien conseiller municipal de Caen, qui fut ministre des PTT dans les 1^{er} et 2^{ème} gouvernements de M. Pierre MAUROY (1981-1983), ministre délégué chargé des PTT dans le 3^{ème} gouvernement de M. Pierre MAUROY puis dans celui de M. Laurent FABIUS (1983-1985), puis ministre des PTT, toujours dans le gouvernement de M. Laurent FABIUS (1985-1986), et secrétaire d'Etat aux Anciens combattants et Victimes de guerre dans les gouvernements de Mme Edith CRESSON puis de Pierre BEREGOVVOY (1991-1993), a été promu officier, au titre des Relations avec le Parlement.

M. Alain LAMBERT, conseiller maître à la Cour des comptes, conseiller général (UMP) (élu du canton de Putanges-Pont-Ecrepin) et président du conseil général de l'Orne, ancien sénateur de ce département, ancien maire d'Alençon, ancien conseiller régional de Basse-Normandie, ancien président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, ancien président du Conseil supérieur du notariat, ancien collaborateur de M. Jacques CHIRAC à l'Elysée, qui fut ministre délégué au Budget et à la Réforme budgétaire dans les 1^{er} et 2^{ème} gouvernements de M. Jean-Pierre RAFFARIN (2002-2004), a été promu officier, au titre du Budget.

M. Raymond-Max AUBERT, ENA, inspecteur général de l'administration du développement durable honoraire, président du conseil d'administration du Centre national pour le développement du sport, ancien conseiller général (RPR) (canton de Tulle-Urbain-Nord) et ancien député de la Corrèze, ancien maire de Tulle, ancien délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale-DATAR, ancien président du conseil d'administration de l'Agence nationale pour les chèques-vacances, ancien directeur à la direction générale de Veolia Environnement, qui fut secrétaire d'Etat au Développement rural dans le 1^{er} gouvernement de M. Alain JUPPE (mai-novembre 1995), a été promu officier, au titre du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.

M. Martin HIRSCH, ENA, conseiller d'Etat, président de l'Agence du service civique, président de l'Institut du service civique, fondateur, ancien président puis directeur général de l'Agence nouvelle des solidarités actives, ancien président d'Emmaüs France, ancien directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, ancien directeur de la pharmacie centrale des Hôpitaux de Paris à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, ancien collaborateur de Mme Martine AUBRY au ministère de l'Emploi et de la Solidarité et ancien directeur du cabinet de M. Bernard KOUCHNER au secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action sociale, qui fut Haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, Haut-commissaire à la Jeunesse dans le 2^{ème} gouvernement de M. François FILLON (2007-2010), a été nommé chevalier, au titre du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative.

M. Matthias FEKL, député (PS) du Lot-et-Garonne, a été nommé parlementaire en mission auprès de M. Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur

M. Matthias FEKL, premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, député (PS) du Lot-et-Garonne, conseiller régional d'Aquitaine, secrétaire national du PS à la réforme et à la modernisation de l'Etat, a été nommé parlementaire en mission auprès de M. VALLS, ministre de l'Intérieur.

M. FEKL est chargé de présenter un rapport sur plusieurs questions liées à l'immigration. Il devra ainsi se pencher sur le titre de séjour pluriannuel, dont les modalités restent à définir, notamment quant à sa durée, sa place dans le parcours d'intégration de l'étranger, son impact sur l'architecture des titres de séjour prévus par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

M. FEKL est également chargé d'étudier les conséquences des dispositions de la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité inversant l'ordre d'intervention du juge administratif et du juge judiciaire. Il devra présenter une étude sur la question de l'articulation des rôles respectifs de ces juges dans le contrôle des droits des étrangers. Enfin, M. FEKL devra également se pencher sur la pratique administrative en matière de droit des étrangers et de faire des propositions concernant l'accueil dans nos préfectures ainsi que sur les modalités d'instruction des dossiers.

Né en octobre 1977, titulaire d'une maîtrise d'allemand et d'une maîtrise de philosophie, diplômé de l'Ecole normale supérieure - Lettres et sciences humaines, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. **Matthias FEKL** fut nommé conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel en 2005, à sa sortie de l'ENA (promotion "Romain Gary"). Conseiller puis premier conseiller au Tribunal administratif de Paris de 2005 à 2010, il dirigea le cabinet du président du groupe socialiste (PS) au Sénat, alors M. BEL, de mai 2010 à octobre 2011, avant d'être conseiller de M. BEL à la présidence du Sénat jusqu'en juin 2012. Adjoint au maire de Marmande, chargé des affaires relatives aux finances de 2008 à 2012, il est conseiller régional et vice-président du Conseil régional d'Aquitaine, chargé de l'Economie, de l'Emploi et des Entreprises depuis mars 2010, et député du Lot-et-Garonne depuis juin dernier. Premier secrétaire de la fédération PS du Lot-et-Garonne depuis novembre dernier, il est également secrétaire national du PS à la réforme et à la modernisation de l'Etat. Il fut également maître de conférences en droit public à Sciences-Po (2005-2010).

Mme Nathalie COURTOIS, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal de grande instance de Melun, a été nommée présidente du tribunal de grande instance de Guéret

Mme Nathalie COURTOIS, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal de grande instance de Melun, a été nommée présidente du tribunal de grande instance de Guéret en remplacement de Mme Johanne PERRIER en poste depuis janvier 2007.

Née en juin 1964, titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'un DESS ressources humaines, ancienne directrice des services pénitentiaires. Mme **Nathalie COURTOIS** fut juge placé auprès du Premier président de la Cour d'appel d'Orléans (2004-2006) puis juge au tribunal d'instance de Lille (2004-2006). Juge au tribunal de grande instance de Créteil (2008-2011), Mme COURTOIS était, depuis janvier 2011, vice-présidente chargée de l'instruction au TGI de Melun.

M. Antoine MENDRAS, président de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, président de section au Tribunal administratif de Paris, devient président du Tribunal administratif de Caen

M. Antoine MENDRAS, président de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, président de la troisième section au Tribunal administratif de Paris, a été nommé président du Tribunal administratif de Caen. M. MENDRAS remplace Mme KIMMERLIN, présidente de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, en poste depuis juillet 2010.

Né en mai 1956, titulaire d'une maîtrise de droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. **Antoine MENDRAS** fut nommé conseiller de tribunal administratif à sa sortie de l'ENA (promotion "Solidarité") en juin 1983. Conseiller au Tribunal administratif de Strasbourg (jusqu'en 1987) puis au Tribunal administratif de Versailles, il fut détaché auprès du ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, au titre de la mobilité, de février 1990 à 1992. Successivement conseiller à la Cour administrative d'appel de Paris (février 1992-juin 1999) et chargé de la sous-direction du contentieux à la direction des affaires juridiques du ministère de la Défense, il réintégra le Tribunal administratif de Paris en juillet 2002. Vice-président de la 2^{ème} section au tribunal administratif de Paris de septembre 2004 à janvier 2008, il fut président de la chambre à la Cour administrative d'appel de Douai jusqu'en septembre 2009. M. MENDRAS était depuis lors président de la troisième section au Tribunal administratif de Paris. Il fut promu président de tribunal administratif et de cour administrative d'appel en septembre 1999.

L'ancien ministre Michel MERCIER, sénateur (UDI-UC) du Rhône, a annoncé qu'il quittait la présidence du Conseil général du Rhône à la suite de son élection comme maire de Thizy-les-Bourgs

L'ancien ministre Michel MERCIER, sénateur (UDI-UC) du Rhône, a quitté samedi la présidence du Conseil général du Rhône après avoir été élu maire de Thizy-les-Bourgs, appliquant ainsi la loi sur le non-cumul des mandats.

"M. Michel MERCIER élu maire de la commune nouvelle de Thizy-les-Bourgs, M. Michel FORISSIER président par intérim du Conseil général du Rhône", a annoncé le Conseil général du Rhône sur son compte Twitter.

Précisons que né en septembre 1943, chef d'entreprise, M. **Michel FORISSIER** est conseiller général (UMP) (élu du canton de Meyzieu) depuis 2011, et vice-président de ce conseil général, chargé de la Vie associative et des Initiatives locales, ainsi que maire de Meyzieu depuis 2001.

M. MERCIER était le seul candidat à la fonction de maire de la commune nouvelle de Thizy-les-Bourgs, qui regroupe plusieurs communes autour de Thizy, fief de l'élu centriste, conseiller général du canton de Thizy depuis 1978.

Ce dernier avait laissé planer le doute depuis plusieurs semaines sur son éventuelle démission de la présidence du Conseil général du Rhône, poste qu'il occupait depuis le 2 février 1990 et qu'il aurait dû tenir jusqu'en 2014. Depuis son annonce surprise début décembre d'un projet de création d'une eurométropole lyonnaise, dans le cadre du projet de loi de décentralisation, la presse locale spéculait sur ses intentions de tenir les rênes de cette future super-agglomération.

M. Jean-François PONS, administrateur territorial, directeur général adjoint de la Communauté urbaine du Grand Nancy, devient directeur général des services de Villefranche-sur-Saône

M. Jean-François PONS, administrateur territorial, directeur général adjoint de la Communauté urbaine du Grand Nancy, a été nommé directeur général des services de Villefranche-sur-Saône en remplacement de M. Gérard BERRODIER admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Agé de 45 ans, titulaire d'une licence de droit public, ancien élève de l'Ecole supérieure des officiers de police et de l'Institut national des études territoriales, M. **Jean-François PONS** fut inspecteur de Police, de 1989 à 1996. Directeur des moyens généraux puis adjoint au chef de la mission développement économique et formation professionnelle au Conseil régional de Lorraine (2000-2004), il fut ensuite directeur général adjoint chargé de la promotion et du développement à Metz Métropole (2004-2007). M. Jean-François PONS était, depuis 2007, directeur général adjoint chargé des ressources et de l'ingénierie de la Communauté urbaine du Grand Nancy.

EN QUELQUES LIGNES

♦ **Quai d'Orsay** : On se souvient que l'été dernier, le ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS avait souhaité faire de la diplomatie économique une priorité de son ministère. Cette volonté, couplée aux obligations découlant de l'entrée en vigueur du décret du 9 janvier 2012 relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, a conduit le Quai d'Orsay à revoir l'organisation de son administration centrale. Dans la droite ligne de la décision de M. FABIUS, c'est la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en mars 2009, qui fait l'objet de la refonte la plus substantielle. La conjonction de la décision politique et de l'entrée en vigueur du décret (au 1^{er} janvier 2013) a abouti à la publication, au "Journal officiel" du 30 décembre 2012, du nouvel organigramme du ministère des Affaires étrangères et d'une liste de 85 emplois fonctionnels de chef de service et de sous-directeur. Quelques sous-directions qui ne répondaient pas aux critères établis en interministériel sont transformées en "missions" ; d'autres sont fusionnées.

♦ **Cabinet de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM** : Mme *Laurence LAIGO*, membre de la commission exécutive, secrétaire nationale de la DT, responsable de la politique des garanties collectives en matière de salaire, de la politique de consommation et du pouvoir d'achat, de la politique en direction des fonctions publiques, de la réforme et des évolutions de l'Etat, de la politique en direction des femmes en matière d'égalité professionnelle et de condition féminine, responsable des relations extérieures et des relations avec le monde associatif, rejoint le cabinet de Mme VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, Porte-parole du gouvernement. Elle sera membre de l'équipe Porte-Parolat, conseillère en charge des affaires européennes.

♦ **Ministère de l'Intérieur** : Le général de brigade de gendarmerie *Laurent DEMOLINS*, haut fonctionnaire de défense adjoint, chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique, au ministère de l'Ecologie, a été nommé directeur adjoint de la coopération

internationale au ministère de l'Intérieur. Il remplace le général de division M. Jean-Pierre MOULINIE, en poste depuis 2010, admis dans la deuxième section.

♦ **DATAR** : M. *Michel DERRAC*, administrateur civil, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre, ancien délégué général du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France, a été nommé par le Conseil des ministres, directeur à la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, chargé de l'accompagnement des mutations économiques. Il succède à M. IMBERT, administrateur de la Ville de Paris, en poste d'avril 2010 à octobre dernier.

♦ **Inspections générales :**

– M. *François CHEREQUE*, ancien secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail-DT, a été nommé, en Conseil des ministres, et à compter du 7 janvier, inspecteur général des affaires sociales au tour extérieur.

– Mme *Sylvie ESCANDE-VILBOIS*, inspectrice de l'administration, secrétaire générale de l'Inspection générale de l'administration depuis novembre 2008, ancienne collaboratrice de MM. CHEVENEMENT puis VAILLANT au ministère de l'Intérieur, a été promue, en Conseil des ministres, inspectrice générale de l'administration.

♦ **TGI** : Ainsi que nous l'annoncions ("DIP" du 10 décembre) M. *Marc SAUVAGE*, président du Tribunal de grande instance de Laon, a été nommé président du Tribunal de grande instance d'Arras. M. SAUVAGE remplace M. COQUEL, en poste depuis 2008, qui devrait se voir confier la présidence du TGI du Mans

♦ **Direction régionale / affaires culturelles** : M. *Jean-François MARGUERIN*, administrateur civil, directeur général du Centre national des arts du cirque, ancien collaborateur de Mme TRAUTMANN, Rue de Valois, a été nommé directeur régional des affaires culturelles de Rhône-Alpes. M. MARGUERIN succède à M. LOMBARD, administrateur civil, en fonction depuis octobre 2008.

♦ **Conseil national de l'alimentation** : M. *Bernard VALLAT*, inspecteur général de la santé publique vétérinaire ; directeur général de l'Office international des épizooties-Organisation mondiale de la santé animale, a été renouvelé, pour trois ans, à la présidence du Conseil national de l'alimentation.

♦ **Ministère de l'Education nationale** : M. *Jean MARIMBERT*, ENA, conseiller d'Etat, ancien directeur des relations du travail au ministère de l'Emploi, ancien président du CA de l'Agence française du sang, ancien directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, ancien directeur général de l'ANPE, ancien directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications, quitte, à sa demande, les fonctions de secrétaire général du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qu'il assume depuis mai 2011.

♦ **CNIL** : M. *Hervé MACHI*, magistrat, ancien collaborateur de M. CLEMENT et de Mme DATI au ministère de la Justice, secrétaire général de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, a été nommé directeur des affaires juridiques, internationales et de l'expertise de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Il remplace M. GEFFRAY, maître des requêtes au Conseil d'Etat, en poste depuis février 2012, et nommé secrétaire général de cette commission.

♦ **Safran** : Le général d'armée aérienne (CR) *Stéphane ABRIAL*, ancien commandant suprême allié de la transformation de l'OTAN à Norfolk (USA), ancien chef d'état-major de l'armée de l'Air, ancien commandant de la défense aérienne et des opérations aériennes à Taverny, ancien chef du cabinet militaire du Premier ministre (MM. RAFFARIN puis de VILLEPIN), va prendre les fonctions de conseiller du président-directeur général de Safran, M. HERTEMAN, avant d'être appelé à de nouvelles responsabilités dans le courant de l'année.

♦ **AFP** : M. Bernard *PELLEGRIN*, jusqu'alors adjoint au directeur de l'information de l'Agence France-Presse-AFP, a été nommé directeur "France", avec pour mission de mettre en place une région dédiée en 2013.

Décès

- M. Jacques d'ARBONNEAU, trésorier-payeur général honoraire, ancien trésorier-payeur général de la région Auvergne, et du Puy-de-Dôme et de la région Basse Normandie et du Calvados.
- M. Marcel ATLAN, ancien collaborateur de M. Claude EVIN au ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, ancien chargé de mission auprès du président de la Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'Etat, à l'âge de 77 ans.
- M. Yves BROSSOLLET, ancien élève de l'ENA (promotion "Jean Giraudoux"), administrateur civil honoraire, ancien président-directeur général d'Avenir-Participations, à l'âge de 87 ans. M. BROSSOLLET était, notamment, le père de Mme Diane BROSSOLLET-CALONI, directrice juridique du pôle radio de RTL Group.
- M. Jean HELY, ancien élève de l'ENA (promotion "Albert Thomas"), trésorier-payeur honoraire, ancien trésorier-payeur général de la région Auvergne et du Puy-de-Dôme, ancien préfet de l'Allier, cofondateur de la société d'audit PHB Conseils, à l'âge de 86 ans.
- Le général de brigade (CR) Robert JACQUET-FRANCILLON, ancien adjoint du général gouverneur militaire de Marseille, commandant la 53^{ème} division militaire territoriale, à l'âge de 88 ans.
- Mme Michelle LEDUC, qui était notamment la mère de M. Philippe LEDUC, président de LDC Santé (information, formation et débats en santé), ancien directeur général du pôle Presse et Edition de UBM Medica France ("Le Quotidien du Médecin", "Le Quotidien du Pharmacien", "Le Généraliste", "Décision Santé", "Profession spécialiste", "Visite Actuelle" et les Editions Interligne).



Une publication éditée par la Société Générale de Presse

13, av. de l'Opéra, 75039 Paris Cedex 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15. Imprimée par Dupli-Print, 95330 Domont

Directeur de la publication : **Marianne BÉRARD-QUÉLIN**, président-directeur général de la Société Générale de Presse

Directeur de la rédaction : **Etienne LACOUR** - Adjoint au directeur de la rédaction : **Jean-Michel PIGNOUX**

Rédaction **politique** (redacpol@SGPresse.fr) : **Jean-Michel PIGNOUX**, rédacteur en chef et **Marie BEZOU**, rédactrice en chef adjointe

Rédaction **économique** (redaceco@SGPresse.fr) : **Etienne LACOUR**, rédacteur en chef et **Raphaël LEGENDRE**, rédacteur en chef adjoint

Rédaction **communication** (redacom@SGPresse.fr) : **Tanguy DEMANGE**, rédacteur en chef et **Sarah BENLOLO**, rédactrice en chef adjointe

Reproduction, même partielle, rigoureusement interdite sauf accords spéciaux

Les communiqués publicitaires sont suivis d'un astérisque (*)

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

Budget 2013 : le Conseil constitutionnel censure la taxe de 75 % sur les revenus d'activité supérieurs à un million d'euros

Une censure "symbolique mais pas sévère", c'est ainsi que le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT a présenté la décision du Conseil constitutionnel. Saisis par les parlementaires UMP, les Sages se sont prononcés sur la loi de finances 2013 et la loi de finances rectificative pour 2012 .

Dans sa décision rendue publique samedi, le Conseil constitutionnel a jugé conformes à la Constitution les orientations de la loi de finances pour 2013. Celle-ci, rappelle le Conseil, met en œuvre plusieurs choix du Gouvernement et du Parlement. En premier lieu, elle accroît significativement les prélèvements obligatoires. Avec les autres lois votées en matière fiscale et de financement de la sécurité sociale, ces prélèvements ont été augmentés de près d'une trentaine de milliards d'euros. En deuxième lieu, la loi de finances pour 2013 modifie la fiscalité des revenus du capital pour soumettre ceux-ci, dans la plupart des cas, au barème de l'impôt sur le revenu. Les revenus du capital, qui sont soumis à des taux de prélèvements sociaux plus élevés que ceux pesant sur les revenus d'activité, sont désormais imposés de manière plus importante que les revenus d'activité. En troisième lieu, cette augmentation de la fiscalité des revenus du capital s'est accompagnée d'un accroissement du nombre de tranches et d'un rehaussement des taux de l'impôt sur la fortune, rapprochant ce dernier de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en vigueur jusqu'en 2011.

Le Conseil constitutionnel, précise ce dernier dans un communiqué, n'a jugé aucune de ces trois orientations de fond de la loi de finances pour 2013 contraire à la Constitution. Il a notamment jugé qu'en soumettant certains revenus du capital au barème de l'impôt sur le revenu, alors que ces revenus demeurent soumis à des taux de prélèvements sociaux plus élevés que ceux portant sur les revenus d'activité, le législateur n'a pas créé une rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques. D'autre part, il a jugé que cette réforme de l'imposition des revenus du capital a pu s'accompagner de celle de l'impôt sur la fortune en raison de la fixation à 1,5 % du taux marginal maximal de cet impôt qui prend en compte les facultés contributives des personnes qui détiennent les patrimoines concernés.

Ces points établis, le Conseil constitutionnel a en outre examiné la conformité à la Constitution de plusieurs articles, afin de voir notamment si le nouveau niveau de certaines impositions faisait peser sur les contribuables concernés une charge excessive au regard de leurs facultés contributives et était alors contraire au principe d'égalité. Ici en revanche, plusieurs articles ont été censurés ou amendés.

Ainsi, le Conseil a-t-il censuré l'article 12 qui instaurait la taxation à 75 % sur les revenus d'activité supérieurs à un million d'euros, l'une des mesures les plus emblématiques de ce budget 2013, estimant contraire au principe d'égalité le fait que cette contribution supplémentaire de 18 % soit assise "sur les revenus de chaque personne physique" alors que l'impôt sur le revenu est prélevé "par foyer". Deux foyers fiscaux bénéficiant du même niveau de revenu issu de l'activité professionnelle auraient donc pu se voir assujettis à cette contribution, ou alors en être exonéré selon la répartition de revenus entre les contribuables composant le foyer.

Selon son entourage, le président, François HOLLANDE a accueilli "sereinement" la censure de cette taxe et a immédiatement demandé à son Premier ministre de préparer "un nouveau dispositif", pour "rétablir une taxation exceptionnelle sur deux ans, 2013 et 2014". M. Jean-Marc AYRAULT a indiqué que celui-ci serait présenté "dans le cadre de la prochaine loi de finances".

"On se donne le temps nécessaire pour le rédiger, le valider et ensuite on le fera voter par le Parlement. De toute façon, cela s'appliquera aux revenus 2013, ce qui nous laisse un peu de marge", a-t-il indiqué à l'AFP. M. Gilles CARREZ, député UMP, président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale a fait part de sa satisfaction relative à l'annulation de la taxation à 75 %. "Je suis persuadé d'une chose, c'est que le gouvernement dans un an, aura réfléchi et qu'il ne reviendra pas sur ce terrain parce qu'un impôt à 75 % c'est confiscatoire, ça n'existe qu'en France. C'est une des raisons pour lesquelles nous observons depuis des semaines beaucoup de départs, beaucoup d'exils fiscaux, et tout le monde a à y perdre", a-t-il affirmé lors d'une interview sur BFM TV.

Plus-values immobilières, ISF, retraites chapeaux... Les autres articles censurés ou modifiés

- Le Conseil constitutionnel a censuré l'article 15 de la loi de finances 2013 qui modifiait l'imposition des plus-values immobilières sur les terrains à bâtir pour les soumettre au barème de l'impôt sur le revenu. Le taux d'imposition totale sur ces plus-values aurait ainsi pu grimper à 82 %, un niveau jugé "excessif".
- L'article 11 soumettant les gains et avantages tirés des stock-options et des actions gratuites à compter du 28 septembre 2012 au barème de l'impôt sur le revenu a été modifié. Il aurait eu pour conséquence de porter à 72 ou 77 % (selon la durée de détention) l'imposition marginale de ces gains. Un taux là encore jugé excessif par le Conseil constitutionnel qui a rabaisé la taxation marginale maximale à 64,5 %.
- Si l'accroissement du nombre de tranche et la hausse des taux de l'ISF prévus par l'article 13 ont été jugés conformes à la Constitution, les Sages ont censuré l'intégration dans le calcul de cet impôt "des bénéfices ou revenus que le redevable n'a pas réalisés ou dont il ne dispose pas". Cela fait référence au revenu ou bénéfices capitalisés que le gouvernement aurait souhaité intégrer à ce calcul (revalorisation des contrats d'assurance-vie, bénéfice distribuable d'une société si elle est détenue à plus de 33,3 % par le contribuable...).
- L'instauration d'une nouvelle tranche marginale à 45 % de l'impôt sur le revenu a été déclarée conforme à la Constitution (article 3). Mais cette tranche porte l'imposition marginale des "retraites chapeaux", c'est-à-dire des retraites complémentaires, à 75,04 % pour celles perçues en 2012 et 75,34 % pour celles perçues à compter de 2013, et "fait peser sur les retraités concernés une charge excessive". La taxation marginale maximale a donc été ramenée par le Conseil constitutionnel à 68,34 %.
- L'article 14 qui prorogeait un régime fiscal dérogatoire applicable aux successions sur les immeubles situés en Corse puisqu'il conduisait "sans motif légitime" à ce que la transmission de ces immeubles soit exonérée de droits de succession, a été censuré.
- Si le budget 2013 prévoit le plafonnement à 10 000 euros de la plupart des avantages fiscaux, il comportait un plafond majoré de 18 000 euros et 4 % du revenu imposable pour des réductions d'impôts accordées au titre d'investissement Outre-mer ou pour le financement en capital d'œuvres cinématographiques (article 73). Le Conseil constitutionnel a censuré cet avantage d'un montant égal à 4 % du revenu imposable.
- L'article 9 faisant passer le taux d'imposition sur les bons anonymes de 75,5 % à 90,5 % a été censuré.
- Seuls deux articles de la loi de finances rectificatives pour 2012 ont été censurés. Il s'agit de l'article 19 relatif aux donations-cessions "qui entraînait une rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques" et l'article 28 sur l'accès des chercheurs aux informations protégées par le secret professionnel en matière fiscale, qui "n'avait pas sa place en loi de finances".

Une décision qui ne remet pas en cause le budget 2013

Si l'opposition n'a pas manqué de se réjouir de la décision du Conseil constitutionnel, notamment de la censure de taxe de 75 % pour les très hauts revenus, la considérant comme un camouflet politique pour M. HOLLANDE et M. AYRAULT, il convient de souligner que celle-ci ne remet absolument pas en cause l'essence du texte gouvernemental. La censure ou la modification de certaines mesures n'auront en effet qu'une influence très limitée sur le budget 2013. "Les annulations sont budgétairement marginales dans la mesure où, sur près de 20 milliards (de recettes supplémentaires attendues grâce aux nouvelles mesures), les annulations ne portent que sur 400 à 500 millions, c'est-à-dire 2 à 2,5 % des recettes que nous espérions", a ainsi indiqué M. CAHUZAC, ministre délégué au Budget. A titre d'exemple, la taxe à 75 % aurait concerné 1500 personnes environ, qui auraient payé en moyenne chacune 140 000 euros à ce titre.

Le ministère de l'Economie maintient son chiffrage de l'impact budgétaire des censures du Conseil Constitutionnel

La perte de recettes due aux censures du Conseil constitutionnel sur la loi de Finances 2013 sera bien de 500 millions d'euros

Le ministre de l'Economie, M. MOSCOVICI, et le ministre délégué au Budget, M. CAHUZAC l'ont réaffirmé mercredi, quelques heures après la porte-parole du gouvernement Najat VALLAUD-BELKACEM. Le gouvernement dément ainsi une information du quotidien "Les Echos", qui assurait mercredi que l'impact dépasserait le milliard d'euros.

Pour appuyer son propos, Bercy a détaillé son chiffrage du manque à gagner lié à la censure : d'une partie de la réforme de la taxation des plus-values immobilières s'élève à 170 millions, de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus d'activité se monte à 210 millions et de l'article 44 sur l'élargissement des missions de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués "coûte" 126 millions. "Cette dernière perte de recettes n'est du reste que provisoire car la mesure AGRASC (...) sera inscrite dans le courant de l'année 2013 dans un autre texte législatif", précise Bercy.

La différence de chiffrage avec le quotidien porte sur deux autres montants. Ils font monter le total du manque à gagner de 600 millions selon "Les Echos" et seulement de quelques dizaines de millions seulement selon Bercy.

Quoi qu'il en soit, l'opposition n'a pas tardé à s'engouffrer dans la brèche. L'ancienne ministre UMP du Budget Valérie PECRESSE a demandé "au gouvernement de faire toute la transparence et de manière détaillée sur le coût de la censure du Conseil constitutionnel en raison des chiffrements divergents". La députée des Yvelines réclame ainsi "une réunion rapide de la commission des Finances (de l'Assemblée nationale) pour auditionner le ministre de l'Economie, et le ministre délégué au Budget, " et "faire toute la lumière sur le coût pour l'Etat des recettes annulées par le Conseil constitutionnel".

La censure du Conseil constitutionnel menace la relance de la construction

L'annulation par le Conseil constitutionnel de l'article du budget 2013 modifiant la fiscalité sur les terrains à bâtir "affaiblit la politique de mobilisation foncière voulue par le gouvernement", a affirmé la Fédération des promoteurs immobiliers. La FPI espère que l'annulation, annoncée samedi, sera "l'occasion de revisiter le dispositif, avec l'objectif de créer un "choc d'offre" (...) qui passe (...) par des abattements importants, pendant une durée limitée, sur la taxation des plus-values sur les terrains à bâtir, afin d'inciter les propriétaires à vendre massivement les terrains qu'ils retiennent".

LA VIE DES GROUPES PARLEMENTAIRES

Le président du groupe PS à l'Assemblée nationale Bruno LE ROUX souhaite un travail étroit entre le Parlement et le gouvernement sur le projet de loi sur la décentralisation

Le projet de loi de décentralisation sera présenté en Conseil des ministres au mois de mars : le Premier ministre, M. AYRAULT, dévoilant le programme de travail du gouvernement (. infra) l'a confirmé.

Ce projet doit instaurer un "véritable partenariat entre l'Etat et les collectivités, accroître l'engagement des collectivités locales, notamment des régions, au service de la compétitivité et de la croissance du pays, simplifier l'action publique et réaliser des économies en supprimant les doublons et en renforçant la mutualisation". Le projet doit également "renforcer l'armature urbaine de notre pays, avec la consécration du rôle des métropoles et des dispositions spécifiques à Paris, Lyon et Marseille". Il comportera des dispositions en matière d'égalité des territoires.

Le président du groupe PS à l'Assemblée nationale, M. Bruno LE ROUX, a lancé jeudi un appel au gouvernement, l'encourageant à "aller plus loin" sur son projet de loi de décentralisation, un message déjà porté par l'Association des maires de France. "Pour l'instant, c'est un texte sur les collectivités locales", a-t-il expliqué, "cela n'est pas un nouvel acte de la décentralisation". Puis, M. LE ROUX s'est fait plus précis, estimant que "ce projet de loi doit être compréhensible et apporter un plus aux Français. Il doit surtout incarner une nouvelle étape de la décentralisation et ne pas être un texte fourre-tout". "La bonne répartition des compétences est essentielle, poursuit le député de Seine-Saint-Denis, nous devons recenser les missions actuellement assumées par l'Etat qui, demain, seraient mieux remplies par les collectivités", lesquelles ont montré ces dernières années "qu'elles étaient souvent plus innovantes que l'Etat, qu'elles pouvaient rendre un meilleur service public". De la même manière, il se déclare partisan d'une plus grande autonomie fiscale des collectivités. "Avec elles, un euro collecté est un euro bien dépensé", dit-il.

"Il faudra discuter et aller plus loin avec le gouvernement", a-t-il déclaré. Il a ainsi demandé "aux ministres de travailler avec les commissions parlementaires et les rapporteurs". Il a également promis un "travail parlementaire intense", avec la création, parallèlement à l'examen du projet de loi, d'"un groupe de travail qui planchera sur les conséquences (financières) des transferts de compétences".

Rappelons que le Parti socialiste a, de son côté, déjà créé un groupe de travail sur la réforme territoriale et la décentralisation coprésidé par le président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR), M. Pierre COHEN, maire de Toulouse, président de la communauté urbaine du Grand Toulouse, par le secrétaire national du PS à la réforme et à la modernisation de l'Etat, M. Matthias FEKL, député du Lot-et-Garonne et conseiller régional d'Aquitaine, et par le secrétaire national du PS aux fédérations, M. Alain FONTANEL, conseiller politique auprès du Premier secrétaire, conseiller régional d'Alsace, adjoint au maire de Strasbourg,

Fermeté sur le non-cumul des mandats

Par ailleurs, M. LE ROUX s'est montré déterminé sur la question, délicate, de l'interdiction du cumul des mandats. "Le débat est tranché", selon lui, arguant du fait que "cette proposition, validée par les

Français le 6 mai dernier, a le soutien de l'opinion publique". "Le Sénat peut montrer qu'il n'est pas d'accord mais, sur ce projet, l'Assemblée nationale aura le dernier mot", a-t-il encore prévenu. "Je recherche un accord avec (le président du groupe PS au Sénat) François REBSAMEN, mais on ne pourra pas transiger sur un principe simple du non-cumul", a-t-il insisté. M. LE ROUX "plaide" aussi donc pour que la question du statut de l'élu soit abordée au moment du débat sur le non-cumul. "A cette occasion, on peut même poser la question du nombre d'élus et de responsables locaux", a-t-il estimé.

Le groupe Socialiste à l'Assemblée nationale pourrait renoncer à déposer un amendement ouvrant la procréation médicalement assistée aux couples de femmes

A quelques semaines du début de l'examen du projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, le groupe Socialiste à l'Assemblée nationale pourrait finalement renoncer à déposer un amendement ouvrant la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes. Le président du groupe, M. LE ROUX, qui plaidait de manière constante pour un tel amendement, a laissé entendre samedi qu'il pourrait être abandonné, la question pouvant être traitée dans le projet de loi sur la famille, annoncé pour mars par le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT.

Ce nouveau texte traitera du statut de beau-parent dans les familles recomposées, de l'adoption et en particulier de l'adoption internationale, des questions de filiation, "de l'accès aux origines personnelles" des personnes nées sous X, avait précisé la ministre déléguée chargée de la Famille Dominique BERTINOTTI, citant également "les enfants nés de procréation médicalement assistée". Quant à savoir si ce texte aborderait l'ouverture de la PMA aux couples de femmes, elle avait renvoyé au "travail des parlementaires".

M. LE ROUX n'a toutefois pas parlé d'abandon, indiquant que "l'amendement, pour l'instant, va continuer à vivre sa vie". Mais, a-t-il précisé, "je ne suis pas attaché à un amendement PS à tout prix, ce que je veux c'est que la PMA soit rendue possible aux femmes homosexuelles qui vivent en couple". La question "peut être vue dans un cadre plus large dans un texte sur la famille", a-t-il fait valoir, se disant "très très satisfait" de ce futur texte car "le gouvernement s'engage sur un texte et dans un horizon bref, les deux conditions sont remplies". En outre "dans ma hiérarchie (des priorités), c'est d'abord la sécurité juridique", a poursuivi le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, en expliquant que, si la PMA venait dans un texte gouvernemental plutôt que via un amendement parlementaire, le Conseil d'Etat serait consulté en amont des débats pour en vérifier la solidité juridique.

Le président du PRG et sénateur (RDSE) de Tarn-et-Garonne Jean-Michel BAYLET a, lui, avancé dans "Le Journal du Dimanche" que "la PMA mérite mieux qu'un amendement". Il a ajouté que si elle devait faire l'objet d'un amendement dans le cadre du projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, "nous ne la voterons pas" même s'ils se prononceraient bien évidemment pour "le mariage pour tous".

Les députés écologistes déposeront un amendement en faveur de l'accès à la PMA

Les députés EELV Noël MAMERE (Gironde) et Sergio CORONADO (Français établis hors de France) ont pour leur part estimé que "l'annonce d'un futur texte sur la famille est une tentative grossière de tordre le cou au pouvoir d'initiative parlementaire sur l'accès à la PMA notamment". "Rarement un gouvernement aura autant louvoyé sur un projet de loi dont il avait pris l'engagement", ont-ils écrit alors même que la PMA ne figure pas dans les 60 engagements de

campagne du président de la République François HOLLANDE, l'engagement n°31 n'évoquant que l'ouverture du droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels. Ils ont fait savoir qu'ils déposeront pour leur part "des amendements pour améliorer les textes, notamment sur la PMA", lors de la discussion du projet de loi à l'Assemblée nationale à partir du 29 janvier.

Si le groupe socialiste retirait son amendement, cela pourrait permettre aux députés de soutenir, ou non, l'amendement du groupe écologiste, sans briser la discipline de vote qui a été requise.

Lors de l'émission "BFM politique" (BFMTV/Le Point/RMC/BFM Business), la porte-parole du gouvernement Najat VALLAUD-BELKACEM a estimé dimanche que les parlementaires auraient en mars "toutes les cartes" pour "décider s'ils préfèrent" intégrer la procréation médicalement assistée (PMA) dans "la loi mariage pour tous ou dans la loi famille". Le calendrier parlementaire fait que "alors même que le débat sur le mariage pour tous ne sera pas encore terminé, on saura ce qu'il y aura exactement dans la loi famille qui est ainsi annoncée". "Donc les parlementaires auront toutes les cartes en main pour décider s'ils préfèrent mettre cette question de la PMA dans la loi mariage pour tous ou dans la loi famille, ils auront vraiment la possibilité de sélectionner le meilleur véhicule législatif", a-t-elle dit. La porte-parole du gouvernement a ensuite rappelé que la préférence du président de la République allait à une dissociation des deux questions. François HOLLANDE "estime que le meilleur véhicule législatif pour porter la PMA n'est pas la loi mariage pour tous mais qu'en revanche la PMA est une question en effet d'égalité" pour permettre "à des couples de femmes qui jusqu'à présent sont obligés d'aller à l'étranger de mener à bien un projet familial tout à fait légitime". "Sur le fond, je crois que l'ensemble du Parti socialiste est en faveur d'une disposition comme celle-là", a ajouté la ministre des Droits des Femmes. Lors d'un débat ensuite avec l'ancien aumônier du Parlement Alain de LA MORANDAIS, elle a assuré que "le débat sur le mariage pour tous était "une question de droit civil, de droit commun et pas de spiritualité", affirmant au passage qu'elle-même était croyante.

LA POLITIQUE EN FRANCE

Présidence de la République - Conseil constitutionnel - Cabinets ministériels
Assemblée nationale - Sénat - Conseil économique, social et environnemental
Communes et maires - Conseils généraux - Conseil de Paris - Elections en France
Le Petit BQ

LESBIOGRAPHIES.COM

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

LA VIE POLITIQUE

LES EVENEMENTS POLITIQUES

Le président de la République, M. François HOLLANDE, a "fixé" un cap : "tout pour l'emploi, la compétitivité et la croissance"

Le président de la République, M. François HOLLANDE, a présenté ses vœux aux Français, pour la première fois du quinquennat.

Le chef de l'Etat s'est exprimé dans un contexte particulièrement difficile : très forte chute dans les enquêtes d'opinion avec un chiffre de popularité particulièrement faible, pour lui et pour le Premier ministre, chiffres élevés du chômage, et, surtout, censure, par le Conseil constitutionnel, de la taxe de 75 % sur les revenus d'activité supérieurs à un million d'euros, prévue dans le projet de loi de finances pour 2013 (. supra). Si cette décision du Conseil constitutionnel ne modifie par l'équilibre de la loi de finances, elle touche une mesure symbolique du premier budget du quinquennat, M. HOLLANDE en ayant fait un symbole au cours de sa campagne. Si l'opposition s'est bien évidemment félicité de cette décision, une partie de la majorité a vivement critiqué la politique suivie par le gouvernement.

M. HOLLANDE avait fait savoir qu'il ne prenait pas de vacances pendant la période des fêtes, visitant le marché de Rungis ; il s'est rendu, dans la nuit du 31 décembre, aux urgences de l'hôpital Lariboisière, alors qu'une quinzaine de ministres étaient présents sur le terrain. "Les ministres doivent connaître toutes les réalités. Pour bien décider, il faut bien comprendre, a ajouté le chef de l'Etat, rappelant sa consigne d'un "gouvernement présent 365 jours sur 365".

En présentant ses vœux, M. HOLLANDE, qui a cité à plusieurs reprises le Premier ministre M. AYRAULT, et le gouvernement, a voulu rassurer les Français, avec une tonalité plutôt social-démocrate, tout en affirmant comprendre les inquiétudes des Français. "En mai dernier, vous m'avez confié la tâche de conduire notre pays dans un moment particulièrement grave. Avec une crise historique, un chômage qui progresse implacablement depuis près de 2 ans et une dette record" a déclaré le président de la République répondant implicitement aux attaques de l'opposition tout en critiquant son prédécesseur.

"Je n'ignore rien de vos inquiétudes. Elles sont légitimes. Et je n'entends pas vous dissimuler les difficultés qui nous attendent. Elles sont sérieuses" a poursuivi le chef de l'Etat, qui a cependant voulu redonner confiance, tout en justifiant son action : " Ce soir je veux vous dire ma confiance dans notre avenir : la zone euro a été sauvegardée et l'Europe a enfin mis en place les instruments de stabilité et de croissance qui lui manquaient. Ce résultat semblait, il y a encore 6 mois, hors de portée. Il a été atteint". "Ma confiance, elle est surtout dans la France. Je connais le talent de nos entrepreneurs comme de nos salariés. Mon devoir, mon premier devoir, mon seul devoir, c'est faire que notre pays avance et que notre jeunesse retrouve espoir" a en outre déclaré M. HOLLANDE. "Cette marche en avant ne s'est pas faite sans soubresaut et contretemps. J'en conviens. Mais le calendrier que j'ai fixé, c'est de faire des réformes maintenant pour sortir de la crise plus vite et plus fort".

Réformer dans la justice, maintien de la taxe à 75 %

S'il s'est voulu confiant dans l'avenir, le président de la République a justifié son action, alors que les critiques ont été nombreuses au cours des dernières semaines, parlant de trois décisions majeures prises depuis son élection, dans la continuité de son programme.

"La première, c'est le rétablissement de nos comptes publics. Je veux désendetter la France. Un effort a été demandé. Je sais ce qu'il représente après déjà tant d'années de sacrifices. Je vous assure que chaque euro prélevé sera accompagné d'une lutte drastique pour réduire les dépenses publiques inutiles. L'argent des Français est précieux. Chacun d'entre vous le gagne durement. Il doit donc être au service d'un Etat exemplaire et économe" a déclaré le chef de l'Etat, répondant aux critiques de l'opposition mais aussi à celles d'une partie de la majorité, qui lui reproche de trop tenir compte de l'endettement de la France.

Il a ensuite cité le "pacte de compétitivité", la "maîtrise de la finance", reprenant ainsi l'un des thèmes de sa campagne. "La Banque publique d'investissement est créée, la prochaine loi bancaire nous préservera de la spéculation et la taxe sur les transactions financières sera introduite au niveau européen dès l'année prochaine" a-t-il déclaré.

Ces décisions ont été prises dans "un esprit de justice" a poursuivi M. HOLLANDE, reprenant encore un thème de campagne. "Ces décisions étaient indispensables, elles avaient été trop longtemps différées," a ajouté le chef de l'Etat, critiquant implicitement son prédécesseur, qui se présentait en réformateur.

Alors que le Conseil constitutionnel a censuré la taxe de 75 % sur les revenus d'activité supérieurs à un million d'euros, le chef de l'Etat a indiqué que cette mesure serait reprise, dans un contexte de "justice fiscale". "Les revenus du capital sont désormais taxés comme ceux du travail. Et il sera toujours demandé davantage à ceux qui ont le plus. C'est le sens de la contribution exceptionnelle sur les plus hauts revenus qui sera réaménagée, suite à la décision du Conseil Constitutionnel, sans changer son objectif" a déclaré M. HOLLANDE, confirmant les déclarations du Premier ministre, et du ministre de l'Economie, M. MOSCOVICI..

Le chef de l'Etat a ensuite évoqué la justice sociale "avec l'augmentation du SMIC, du RSA, de l'allocation de rentrée scolaire, et le droit de partir à la retraite à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler tôt" et la "justice entre les générations, avec la priorité donnée à l'éducation nationale, avec des enseignants plus nombreux et mieux formés".

2013, année de la mobilisation de tous pour réussir

Ainsi, "2012 a été l'année où ensemble nous avons engagé le redressement", et "2013 sera l'année de tous pour réussir" a déclaré M. HOLLANDE.

Le chef de l'Etat a en outre voulu répondre aux accusations d'indécision. "Le cap est fixé : tout pour l'emploi, la compétitivité et la croissance ; ce cap sera tenu, contre vents et marées, je n'en dévierai pas, non par obstination, mais par conviction ; c'est l'intérêt de la France".

Le chef de l'Etat a en outre évoqué le pacte de compétitivité, l'une des "trois décisions majeures" prises depuis mai dernier. "Je veux redonner, dès 2013, des marges de manœuvre aux entreprises grâce à un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros pour leur permettre d'embaucher, d'investir et d'exporter".

Ce cap doit cependant respecter les règles de solidarité. "Une de nos forces, c'est la solidarité. Nous la devons aux peuples opprimés. Nous la devons, tout près de nous, aux plus fragiles, aux malades, aux personnes isolées, à celles en situation de handicap ou qui connaissent la précarité ou la solitude", a déclaré le chef de l'Etat. Il a ajouté, répondant implicitement à l'opposition : "Ce ne sont pas des assistés. Ce sont des citoyens, un moment meurtris par la vie". "Il y a de l'honneur dans une grande Nation comme la nôtre à être capable de conjuguer compétitivité et solidarité. Performance et protection. Réussite et partage", a ajouté M. HOLLANDE.

Réforme de la formation professionnelle et stratégie d'investissements à l'horizon 2020

Le chef de l'Etat a fait de la lutte contre le chômage la priorité de son action. "Toutes nos forces seront tendues vers un seul but : inverser la courbe du chômage d'ici un an ; nous devons y

parvenir coûte que coûte", a déclaré M. HOLLANDE, évoquant les moyens qui doivent aider à atteindre ce but : "150 000 emplois d'avenir pour les jeunes les plus éloignés du marché du travail (...) les contrats de génération qui permettront de lier l'expérience du senior avec l'expérience du jeune (...) et la formation professionnelle qui sera réformée pour accompagner prioritairement les chômeurs vers l'activité". "Mon devoir, mon premier devoir, mon seul devoir, c'est faire que notre pays avance et que notre jeunesse retrouve espoir" a déclaré le président de la République .

Le chef de l'Etat a évoqué le rôle des partenaires sociaux, des salariés et des entrepreneurs.

"Je connais le talent de nos entrepreneurs comme de nos salariés" a déclaré M. HOLLANDE, qui a évoqué la sécurisation de l'emploi. "L'Etat n'est pas le seul acteur. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a ouvert la négociation sur la sécurisation de l'emploi. Son objectif ? Donner plus de stabilité aux salariés et plus de souplesse aux entreprises. Bref, conjurer une double peur. La peur du licenciement pour les travailleurs, la peur de l'embauche pour les employeurs. Cette négociation, si elle aboutit, sera une chance pour la France. Je fais confiance aux partenaires sociaux pour prendre leurs responsabilités", a indiqué le chef de l'Etat, qui a ajouté : " A défaut je les assumerai".

Le président de la République a parlé d'une stratégie d'investissements à l'horizon 2020, seule véritable annonce du discours de vœux. "Pour préparer l'avenir, notre pays a besoin d'investir dans tous les domaines ; dans nos filières industrielles et agricoles, dans le logement, dans l'environnement, dans la santé, dans la recherche, dans les nouvelles technologies. J'ai donc demandé au gouvernement de proposer une stratégie d'investissements publics comme privés pour moderniser la France à l'horizon 2020".

Rassembler les Français et poursuivre les réformes de société

Sans surprise, le président de la République a insisté sur sa volonté de rassemblement. "Nous avons toutes les ressources pour réussir à la condition de nous retrouver sur l'essentiel" a-t-il déclaré, affirmant cependant que les réformes de société, qui suscitent des débats, seraient poursuivies.

"Si nous pouvons parfois débattre de grandes questions de société et ce sera le cas en 2013, la France est la France quand elle va de l'avant sur l'égalité des droits – y compris le mariage pour tous, sur la démocratie – y compris le non-cumul des mandats, et sur le respect de la dignité humaine – y compris lors de la fin de la vie" a indiqué le chef de l'Etat. C'est l'ambition de cette France réconciliée et confiante en elle-même que je porte pour l'année qui s'ouvre. C'est cette ambition qui donne un sens à l'effort de tous.

M. HOLLANDE est enfin revenu sur la politique étrangère, en justifiant ses choix. Evoquant l'Afghanistan, il a déclaré que la mission de la France "est achevée". "Toutes nos forces combattantes sont rentrées à Noël. J'exprime ma reconnaissance à nos soldats pour leur courage et je salue la mémoire de ceux qui sont morts pour la France. Ils sont 88. Et je n'oublie pas les blessés : ils sont plus de 700". C'est toujours au nom de ces valeurs que la France soutient en Syrie l'opposition à la dictature. Et, au Mali, les peuples africains dans leur lutte contre la menace terroriste" a en outre indiqué M. HOLLANDE. "J'ai une pensée particulière pour nos otages, et pour leurs familles, qui vivent dans l'angoisse. Qu'ils sachent bien que tout est fait pour obtenir leur libération. Sans rien concéder de nos principes", a-t-il enfin déclaré.

**Le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT,
a présenté le programme de travail du
gouvernement, insistant notamment sur la
lutte contre le chômage et le rétablissement
des comptes publics**

Le Premier ministre, M. Jean-Marc AYRAULT, a présenté jeudi au Conseil des ministres le programme de travail du gouvernement. En présentant ses vœux aux Français, le chef de l'Etat avait fixé "un cap : tout pour l'emploi, la compétitivité et la croissance" (supra), cap que le Premier ministre, dans sa communication, a rappelé.

Rétablir les comptes publics

M François HOLLANDE, le 31 décembre, avait insisté sur sa volonté de rétablir les comptes publics. Pour le chef du gouvernement, "le rétablissement des comptes publics est un préalable". "Les chiffres définitifs du budget de l'Etat pour 2012 seront connus le 15 janvier" a indiqué M. AYRAULT, qui a ajouté qu'une "vigilance particulière sera nécessaire dans l'exécution de la loi de finances pour 2013". Il a en outre confirmé que "la contribution exceptionnelle sur les plus hauts revenus sera réaménagée pour tenir compte de la décision du Conseil constitutionnel, sans en changer le principe".

Par ailleurs, dès le printemps, "les mesures d'économies seront précisées, notamment celles prévues dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, et la préparation du budget 2014 sera engagée. Cette procédure sera désormais plus exigeante et plus transparente, puisque placée sous le contrôle du Haut conseil des finances publiques, qui sera installé en mars".

Lutte contre le chômage

Alors que "la bataille pour l'emploi est la première priorité de cette année 2013", le chef du gouvernement a rappelé que "pour les emplois d'avenir, l'objectif est d'insérer 100 000 jeunes à la fin de l'année 2013". En, outre, "le contrat de génération sera discuté dès la rentrée parlementaire, avec, pour objectif final, 500 000 embauches de jeunes en CDI et le maintien dans l'emploi de 500 000 seniors".

La négociation sur la sécurisation de l'emploi fera l'objet d'un projet de loi, "à l'issue des négociations". Si les négociations aboutissent, le projet prendra en compte les décisions arrêtées. Rappelons que le président de la République, le 31 décembre, a déclaré que si les partenaires sociaux ne parvenaient pas à un accord, le gouvernement présenterait un projet de loi. Quoi qu'il en soit, le gouvernement "souhaite également que la négociation sur la sécurisation de l'emploi débouche sur un accord ambitieux, qui ouvre aux entreprises les facultés d'adaptation dont elles ont besoin et apporte aux salariés les sécurités nécessaires." En outre, "les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans cette bataille. Elles devront bénéficier du meilleur environnement et faire évoluer leur gouvernance.

Dans un entretien au "Journal des entreprises" de vendredi, M. AYRAULT déclare notamment : "Je ne serai jamais celui qui diabolisera les chefs d'entreprise", ajoutant : "nous n'avons jamais ignoré ou délaissé les entrepreneurs". Par ailleurs, le Premier ministre affirme qu'il faut "relancer de vraies politiques industrielles européennes". "Face à la mondialisation, l'Europe ne peut pas être seulement un cadre réglementaire de non-concurrence. Il faut aussi des stratégies. Les textes communautaires affirment cela. Il faut maintenant passer à l'acte". Relevant qu'"il y a une baisse de la consommation d'acier en Europe" et que "des sites y ferment partout",

M. AYRAULT précise qu'il va "prendre des initiatives afin que la commission européenne se saisisse de la question de l'acier et effectue un travail sur l'ensemble de la filière".

Les dispositions législatives permettant aux salariés de siéger dans les conseils d'administration, de mettre fin à certains comportements en matière de rémunérations et de protéger les entreprises contre les OPA hostiles, seront présentées en Conseil des ministres avant la fin du premier trimestre".

Le gouvernement réunira un séminaire en avril pour dresser un premier bilan de la mise en œuvre des 35 décisions du Pacte national pour la croissance. Par ailleurs, la "réforme de la juridiction commerciale sera engagée". Une nouvelle politique de filières sera mise en place.

La conférence nationale de l'industrie sera renouvelée. La concertation préalable à la loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt sera également lancée au cours du premier semestre.

En outre, le Premier ministre a annoncé que la Banque publique d'investissement tiendra son premier conseil d'administration dans les prochaines semaines ; la réforme bancaire sera quant à elle débattue au Parlement dès le mois de janvier.

Le gouvernement "poursuivra son action en faveur de la réorientation de l'Europe avec la mise en œuvre effective de l'union bancaire et l'approfondissement de l'intégration solidaire". Pour le Premier ministre, il convient de mettre en œuvre la réorientation des fonds structurels, et les programmes d'investissement dans le cadre de la BEI et des project bonds", et de "rechercher la conclusion d'un accord équilibré sur le cadre financier pluriannuel européen pour 2014-2020, préservant la PAC, l'innovation et les politiques de cohésion territoriale".

Refonder l'école

Lors de ses vœux aux Français, M. François HOLLANDE avait notamment déclaré : "Mon devoir, mon premier devoir, mon seul devoir, c'est faire que notre pays avance et que notre jeunesse retrouve espoir". Le Premier ministre, rappelant que le chef de l'Etat a placé la "jeunesse au cœur de son mandat", a rappelé que le projet de loi de refondation de l'école de la République sera présenté au Conseil des ministres du 23 janvier.

Ce projet "instaure une véritable formation initiale et continue avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Il fait entrer l'école dans l'ère du numérique, rénove le système d'orientation et l'insertion professionnelle, et redynamise le dialogue avec les partenaires de l'école. Cette réforme sera mise en œuvre dès la rentrée prochaine, avec celle des rythmes scolaires, pour laquelle le gouvernement a mis en place un fonds d'amorçage de 250 millions d'euros qui permettra l'entrée dans la réforme d'un maximum de communes dès 2013".

Le Premier ministre réunira un comité interministériel de la jeunesse le 21 février prochain. Un projet de loi sur les établissements d'enseignement supérieur sera présenté en Conseil des ministres en février, reprenant les conclusions des Assises.

Stratégie d'investissements et nouveau calendrier pour le réseau de transports du Grand Paris

Le président de la République a demandé au gouvernement de préparer une stratégie d'investissements à l'horizon 2020. Le Premier ministre a indiqué jeudi que cette stratégie "couvrira l'ensemble des enjeux essentiels pour notre pays : infrastructures numériques, hôpitaux, financement de la transition énergétique et de la rénovation thermique, infrastructures de transport, logement". En outre ce programme "établira des priorités prenant en compte les capacités de financement public et privé".

Dans ce cadre, le "schéma national des infrastructures de transports, qui sera revu ce semestre, fixera le nouveau calendrier de réalisation des grands projets."

Ainsi, un nouveau calendrier de réalisation du réseau de transport du Grand Paris sera proposé. Le gouvernement souhaite "que des investissements complémentaires améliorent rapidement la vie quotidienne des Français, notamment des Franciliens". Une réallocation de 2 milliards d'euros du programme d'investissements d'avenir vient d'être décidée, sur les 35 milliards d'euros que comportait ce programme mis en place lors du précédent quinquennat.

L'ancien directeur des RER de la RATP, M. Pascal AUZANNET, avait remis à la mi-décembre à la ministre Cécile DUFLOT un rapport officialisant plusieurs mauvaises nouvelles : un surcoût faramineux qui porte le projet de supermétro automatique à près de 30 milliards d'euros et un séquençement des travaux qui a inquiété les élus, surtout ceux dont les territoires seraient servis en dernier, dans un calendrier repoussé au-delà de 2025. De nombreux élus avaient manifesté leur inquiétude à la suite de la présentation de ce rapport.

Le débat ouvert le 29 novembre dernier sur la transition énergétique se déroulera tout au long du 1^{er} semestre 2013. La proposition de loi visant à préparer la transition vers un système énergétique plus sobre (proposition dite BROTTES, qui a suscité de nombreuses controverses au Sénat, qui ne l'a pas votée) sera à nouveau débattue au Parlement en février prochain.

Le chantier de la fiscalité écologique sera lancé, tandis que la réforme du Code minier est engagée, "pour une meilleure prise en compte de l'environnement et un partage plus équitable des bénéfices tirés des ressources". Une loi-cadre sur la biodiversité, prévoyant notamment la création de la nouvelle agence de la biodiversité annoncée, sera élaborée au cours du premier semestre. Des états généraux sur le droit de l'environnement se tiendront en mai prochain.

Amélioration de la vie quotidienne et réforme du financement de la protection sociale

Le gouvernement veut améliorer la vie quotidienne des Français, et renforcer le pouvoir d'achat.

Le décret modifiant les règles de revalorisation du SMIC sera présenté avant la fin du mois. Un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale sera adopté lors du Comité interministériel du 21 janvier. Il sera "décliné en feuilles de route ministérielles et suivi tout au long du quinquennat".

Le projet de loi relatif à la protection des consommateurs, qui sera présenté au Conseil des ministres au deuxième trimestre, agira aussi sur le pouvoir d'achat des ménages.

Pour le logement, la loi sur l'urbanisme et le logement doit "lever de nombreux freins à la construction, mieux réguler les loyers, lutter plus efficacement contre l'habitat indigne, tout en engageant pleinement la France dans la logique de la ville durable et dense, pour rompre avec la consommation toujours plus importante des espaces naturels et agricoles". La loi, qui "renforcera l'efficacité des leviers permettant d'atteindre les objectifs en matière de logements sociaux", sera présentée en Conseil des ministres en juin.

Alors que "les Français demandent également de conforter le haut niveau de couverture du système de protection sociale en le faisant évoluer en fonction des besoins nouveaux, et en rétablissant sa situation financière", le Haut conseil sur le financement de la protection sociale "remettra le résultat de ses travaux à partir du printemps". Ensuite, le gouvernement "conduira les évolutions nécessaires dans la concertation, qu'il s'agisse de la politique familiale ou du système de retraites".

Une loi d'adaptation de la société au vieillissement permettra de mieux accompagner les personnes concernées et leurs familles.

"Une stratégie nationale de santé pour lutter contre les déserts médicaux et promouvoir l'accès, sur l'ensemble du territoire et sans obstacles financiers, à des actions de prévention et des soins de qualité plus efficaces" sera lancée, "en associant les professionnels de santé". Un comité interministériel du handicap se réunira au premier semestre pour arrêter les priorités de l'action gouvernementale dans ce domaine.

Réformes institutionnelles

Le Premier ministre a confirmé la mise en place de réformes institutionnelles. Ainsi, "chaque ministre doit élaborer au premier trimestre 2013 un programme couvrant la période 2013-2015, pour simplifier l'organisation et le fonctionnement des administrations". Le projet de loi de décentralisation sera présenté en Conseil des ministres au mois de mars.

Pour la politique de la ville, un Comité interministériel se réunira en février. Les mesures concernant la remise à plat des zonages, la contractualisation et les nouvelles bases de cette politique, seront inscrites dans la loi.

Plusieurs réformes concernant la Justice seront lancées. La réforme du Conseil supérieur de la magistrature sera lancée cette année. Le projet de loi de lutte contre la récidive sera présenté en Conseil des ministres en juin prochain, et le projet de loi sur les relations entre la chancellerie et les parquets, le sera en février.

Le gouvernement présentera au premier trimestre les dispositions relatives au non-cumul des mandats, ainsi qu'un projet de loi relatif aux modes de scrutin des élections sénatoriales. Une réforme de l'assemblée des Français de l'étranger est également en préparation.

Le projet de loi sur l'audiovisuel prévoira de nouvelles règles de nomination des dirigeants des chaînes publiques, procédera au rapprochement entre le CSA et l'ARCEP. Un projet de loi relatif à la protection des sources des journalistes sera également présenté.

Un projet de loi-cadre relatif aux droits des femmes sera présenté au mois de mai. Les débats au Parlement sur le projet de loi sur le mariage et l'adoption pour tous les couples débiteront à la fin du mois de janvier. Un projet de loi sur la famille sera présenté au mois de mars en Conseil des ministres.

Mme Dominique BERTINOTTI, ministre déléguée à la Famille, a indiqué que "notre Code civil ne répond pas à la diversité des modèles familiaux et ne protège pas de la même façon tous les types de familles". Le projet devrait notamment aborder la question du statut du beau-parent dans les familles recomposées. "Il y a aussi une vraie interrogation autour de l'accès aux origines personnelles" des personnes nées sous X, a-t-elle ajouté, citant également "les enfants nés de procréation médicalement assistée" (PMA). "On pourra s'interroger aussi sur l'adoption", en particulier les conditions de l'adoption internationale, qui s'est réduite ces dernières années, a-t-elle encore indiqué. Quant à savoir si ce texte aborderait l'ouverture de la PMA aux couples de femmes plutôt que le projet de loi sur "le mariage pour tous", dont l'examen débitera au Parlement fin janvier, Mme BERTINOTTI s'est dite "incapable de répondre", renvoyant au "travail des parlementaires".

Alors qu'un travail interministériel a été engagé sur la base des propositions du professeur SICARD concernant la fin de vie, des mesures seront proposées en mai 2013 et un projet de loi sera présenté avant la fin du mois de juin. Pour la politique d'immigration et d'intégration, le premier

débat sans vote relatif à l'immigration aura lieu au Parlement au premier trimestre. La politique d'intégration sera également refondée.

Loi de programmation militaire avant l'été

Dans le champ de la sécurité publique, les prochains mois seront consacrés au déploiement des nouvelles zones de sécurité prioritaires. Le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale sera achevé à la fin du mois de février et donnera lieu à un projet de loi de programmation militaire qui doit être présenté avant l'été en Conseil des ministres.

Le Premier ministre veut promouvoir : "un nouveau modèle français" face à la crise sans que la France renie "son âme"

Par ailleurs, dans une tribune publiée jeudi par "Le Monde", le Premier ministre dit vouloir créer "un nouveau modèle français". Il écrit notamment : "Alors que "certains, à droite, appellent à la rupture" et à "renier notre histoire et nos principes" et que "d'autres", sous-entendu à la gauche de la gauche, "réclament le statu quo ou le retour en arrière", le Premier ministre assure que M. HOLLANDE veut engager la France "sur une autre voie" : "renouveler en profondeur le modèle français pour l'adapter au temps présent et donner une nouvelle réalité à ses valeurs républicaines fondatrices", ce qui implique "lucidité" et "courage". "La France n'a pas besoin de renier son âme pour sortir de la crise et regagner sa force et son rayonnement", insiste-t-il. Elle doit être plus "accueillante à la prise de risque, à l'innovation économique et sociale, à la création d'entreprises comme à la création artistique".

L'Etat, ajoute le chef du gouvernement, "doit demeurer le garant de l'intérêt général et de la solidarité nationale, assumer son rôle de stratège, tout en réinventant ses modes d'intervention et en s'appuyant sur les forces vives du pays". "Tel est le sens du nouveau modèle français qui inspire l'action de mon gouvernement", souligne-t-il.

"La tâche qui nous incombe, note M. Jean-Marc AYRAULT, c'est de renouveler notre organisation politique, sociale et économique, nos relations réciproques et notre rapport à l'environnement, pour rester fidèles à nos principes fondamentaux et retrouver fierté, cohésion et confiance en nous-mêmes". A ses yeux, "la compétitivité et la solidarité ne sont nullement antinomiques" et "une société se renforce en accordant à chacun de ses membres les moyens de s'accomplir et les richesses ainsi créées servent à leur tour à financer des politiques sociales ambitieuses". "L'Etat a délaissé sa fonction stratégique", déplore le Premier ministre. Selon lui, "c'est la raison pour laquelle la dépense publique a perdu de son efficacité : elle est passée en cinq ans de 52 % à plus de 56 % de la richesse nationale, sans que notre niveau de vie ait progressé".

"Mariage pour tous" : Appel à la vigilance du ministre de l'Education nationale, M. PEILLON, à l'enseignement catholique

Le ministre de l'Education nationale Vincent PEILLON a annoncé vendredi avoir écrit aux recteurs pour les appeler à "la plus grande vigilance" concernant le débat sur le mariage des couples de même sexe dans les établissements catholiques. Cette annonce intervient une semaine avant la manifestation du 13 janvier contre ce projet de loi et un peu moins d'un mois après une lettre du secrétaire de l'enseignement catholique Eric de LABARRE aux chefs d'établissement, suggérant d'y organiser des débats. "Il ne me semble pas opportun d'importer dans l'école le débat sur le mariage pour tous. Je considère même qu'en adressant une lettre aux chefs d'établissement, le secrétaire de

l'enseignement catholique a commis une faute", a déclaré le ministre au "Monde". "Je ne veux pas raviver la guerre scolaire", a-t-il poursuivi. "Je suis très respectueux du caractère propre de l'enseignement catholique. Mais, en retour, cet enseignement, qui est sous contrat avec l'Etat, doit respecter le principe de neutralité et de liberté de conscience de chacun. Il est du devoir de l'Etat d'être garant du respect de ces principes", a-t-il souligné.

Le président de la République François HOLLANDE a apporté son soutien au ministre en rappelant, samedi lors d'un déplacement dans l'Eure, que "la laïcité c'est le respect des consciences. Nous devons faire en sorte que toutes les sensibilités soient respectées, que toutes les religions puissent être pratiquées mais en même temps il y a une règle qui s'appelle la vie commune et il y a un principe qui s'appelle la neutralité de l'Etat et notamment dans les établissements d'enseignement sous contrat comme dans les établissements du service public".

Le syndicat de l'enseignement privé Fep-DT a également exprimé son soutien samedi à la mise en garde du ministre de l'Education. "Ce courrier est d'une virulence qu'il a rarement eue sur d'autres sujets de l'enseignement privé comme les embauches et les conditions de travail mais cette virulence nous convient", a déclaré le syndicat majoritaire chez les enseignants du privé. Un autre syndicat d'enseignants du privé, Spelc-fed, a renvoyé dos à dos le ministre de l'Education et le secrétaire de l'enseignement catholique.

Plusieurs voix de l'opposition parle de "guerre scolaire"

Dans l'opposition, plusieurs voix, parmi lesquelles les anciens ministres Christine BOUTIN, présidente du Parti chrétien démocrate, Luc CHATEL, député (UMP) de Haute-Marne, et Laurent WAUQUIEZ, député (R-UMP) de la Haute-Loire, ont accusé le gouvernement de vouloir rallumer la "guerre scolaire", après le rappel à l'ordre du ministre.

Mise en cause par l'ancien ministre Christine BOUTIN, la porte-parole du gouvernement Najat VALLAUD-BELKACEM s'est défendue samedi d'avoir fait la promotion du mariage homosexuel lors d'une intervention dans un collège du Loiret. Mme BOUTIN, présidente du Parti chrétien-démocrate (PCD), s'est déclarée sur France Info "scandalisée" par la mise en garde du ministre de l'Education concernant le débat sur le mariage homosexuel dans les établissements catholiques. "Comme si dans l'enseignement privé on n'avait pas un souci de pédagogie et du respect des enfants. Comme si dans l'enseignement privé on était obligatoirement sectaire, alors que le même jour de la lettre, Mme VALLAUD-BELKACEM, porte-parole du gouvernement, est dans un collège public, en compagnie d'associations lesbiennes et gays, pour faire la promotion de ce texte", a-t-elle déclaré. "Alors il y aurait, selon le ministre de l'Education nationale, deux styles : le public c'est possible, le privé ce n'est pas possible", a poursuivi Mme BOUTIN avant d'ajouter : "Qu'est-ce qu'il veut M. PEILLON ? Il veut ranimer la guerre scolaire ?"

Mme VALLAUD-BELKACEM a estimé en réponse la présidente du PCD "très mal informée, ou alors très approximative". "Sans doute l'ignore-t-elle, mais je suis en charge depuis plusieurs mois pour le compte du gouvernement, d'un large plan de lutte contre l'homophobie", a-t-elle fait valoir. "A ce titre, en effet, j'ai assisté, non pas hier mais le 15 octobre dernier, à l'action de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie qui était menée par une association dans la classe d'un collège du Loiret", a expliqué la ministre. "Il m'a été à un moment posé la question de la loi sur le mariage pour tous à venir, et je me suis contentée de répondre à la question d'un élève sans aucun prosélytisme et en laissant évidemment chacun libre de son opinion", a-t-elle poursuivi. Lors de cette visite de classe qu'avait filmée BFMTV, Mme VALLAUD-BELKACEM avait évoqué ainsi le projet de loi du gouvernement : "Ça veut dire que finalement pourront se marier des gens qui

s'aiment, même s'ils sont de même sexe, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent". "Ça va permettre plus d'épanouissement, plus de liberté, plus d'égalité dans la société. Il faut comprendre ça comme une avancée", avait-elle ajouté.

M. de LABARRE a, quant à lui, relativisé la portée de sa lettre, assurant qu'il ne s'agissait pas "d'organiser spontanément des débats dans les classes avec les élèves" et évoquant des débats "entre adultes". L'archevêque de Paris, Mgr André VINGT-TROIS a également évoqué un débat visant "davantage à toucher les enseignants et les parents".

M. WAUQUIEZ lance une initiative de parlementaires pour un référendum

Le député UMP Laurent WAUQUIEZ, favorable à un référendum sur le mariage homosexuel, a annoncé dimanche son intention de déposer une "motion référendaire" soutenue par d'autres parlementaires pour tenter de "forcer" François HOLLANDE à recourir à cette consultation. Invité du "Grand Jury" RTL/LCI/Le Figaro, l'animateur de la Droite Sociale a expliqué avoir débattu de cette initiative ce week-end avec d'autres parlementaires de son mouvement. "On va déposer cette motion référendaire pour au fond forcer le débat sur cette question du référendum", a-t-il dit, "et j'espère que ça permettra que (...) François HOLLANDE tienne ses promesses et ses engagements" qui étaient selon lui de recourir plus fréquemment à la consultation des Français sur les sujets sociétaux.

Relancé par les journalistes, M. WAUQUIEZ a assuré qu'il comptait déposer sa motion référendaire "à la rentrée parlementaire", c'est-à-dire le 15 janvier, "avec le soutien le plus large" du groupe UMP qui doit être réunifié. Le député auvergnat a dit aussi tabler sur l'appui de parlementaires UDI.

Par ailleurs, invité enfin à commenter l'accord de sortie de crise Copé-Fillon, ce soutien de l'ancien Premier ministre, futur vice-président de l'UMP dans la direction collégiale qui se dessine, a appelé à la mise en place d'"Etats généraux de l'opposition" visant à discuter "uniquement du fond" entre élus, parlementaires et responsables des différents partis de l'opposition. Il s'agirait, a-t-il précisé, de discuter "des points inacceptables" dans la politique de l'actuel gouvernement et "des valeurs que nous voulons défendre : le protectionnisme européen, les classes moyennes, le contrat social etc." "Prenons le temps de nous astreindre pendant quelques mois uniquement à un travail de fond et à une réflexion de fond", a-t-il justifié.

Le gouvernement axe toute sa communication sur la lutte pour l'emploi

Le gouvernement axe actuellement toute sa communication sur la lutte contre le chômage. A l'issue d'un séminaire qui a réuni vendredi l'ensemble du gouvernement à Matignon, le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT a jugé que les mesures mises en place souffrent d'un manque de notoriété et demandé à ses ministres d'aller "à la rencontre des forces vives du pays – entreprises, salariés, élus locaux, associations – pour leur dire "voilà la politique du gouvernement"" en faveur de l'emploi. Les ministres "le font déjà mais nous allons le faire de façon systématique", a-t-il affirmé, demandant que tous "retroussent leurs manches".

Depuis lundi dernier, l'exécutif redouble de communication sur la "pleine mobilisation" du gouvernement pour "redresser le pays". Lors de ses vœux radio-télévisés, le président de la République François HOLLANDE a promis l'inversion de la courbe du chômage d'ici la fin de l'année et cela "coûte que coûte". Jeudi, le Conseil des ministres de rentrée a renvoyé l'image d'un gouvernement tout entier concentré sur "la grande bataille pour l'emploi", selon les mots du Premier

ministre sur le perron de l'Elysée. Vendredi, avant le séminaire de Matignon, le chef du gouvernement et dix ministres ont été conviés à l'Elysée par le président pour une première réunion.

Au plus bas dans les sondages, le Premier ministre a décidé de monter davantage en première ligne : trois déclarations sur le perron de l'Elysée en un peu plus de 24 heures, une tribune dans "Le Monde" sur "le nouveau modèle français", un compte twitter réactivé (suivi de deux tweets vendredi), et la mise en place d'un compte du gouvernement dédié sur le réseau de micro-blogging (@fil_gouv).

Cette sur-occupation du terrain médiatique présente un risque : donner l'impression de vouloir cacher un manque de résultats. Jeudi, le sénateur (UMP) des Hauts-de-Seine et ancien ministre Roger KAROUTCHI a qualifié MM. HOLLANDE et AYRAULT d'"adeptes de la méthode Coué". "On dit beaucoup qu'il faut davantage communiquer" et "la communication, c'est la pédagogie de la répétition", s'est défendue la Porte-parole du gouvernement Najat VALLAUD-BELKACEM. Pour le directeur du Pôle Opinion et Stratégies d'Entreprise de l'Ifop Frédéric DABI, cette communication "est nécessaire et utile : là, le sens est clair, c'est l'emploi. Sur cette séquence, on ne peut pas reprocher au gouvernement de ne pas être dans la cohérence". Avec 3,13 millions de demandeurs d'emploi fin novembre, l'emploi est la préoccupation majeure des Français dans les sondages. Reste à les convaincre : un sur quatre seulement pense que la courbe du chômage peut être inversée d'ici fin 2013, selon un sondage Ifop paru dans le "JDD".

Clôture de l'instruction du volet politique de l'affaire Bettencourt

Les juges d'instruction du Tribunal de grande instance de Bordeaux chargés de l'affaire Bettencourt ont annoncé en décembre aux parties qu'ils en avaient fini avec le volet officiellement politique de l'affaire, qui vise des faits de "trafic d'influence actif commis par un particulier, trafic d'influence passif commis par une personne investie d'un mandat électif public, financement illicite de parti politique ou de campagne électorale, complicité et recel de ce délit", a-t-on appris jeudi soir de sources concordantes. Dans ce volet, ne figure plus que l'affaire de la Légion d'Honneur que le député (UMP) de l'Oise, maire de Chantilly, ancien ministre Eric WOERTH aurait par son intervention fait obtenir à l'ancien gestionnaire de fortune de Mme Liliane BETTENCOURT, M. Patrice de MAISTRE en juillet 2007, avant de lui remettre lui-même les insignes en janvier 2008, alors que M. de MAISTRE avait embauché à l'été 2007 son épouse Florence chez Clymène, société de Mme BETTENCOURT.

Le parquet et les parties disposent de quatre mois pour présenter réquisitions, observations et demandes, et se répondre, après quoi les juges pourront rendre leur ordonnance de règlement.

Le reste de l'aspect politique de l'affaire est traité dans la partie "abus de faiblesse" aux dépens de Mme Liliane BETTENCOURT pour des raisons de prescription. Le chef "recel de financement illicite de parti politique", pour lequel est mis en examen M. WOERTH et qui visait la campagne de l'ancien président de la République Nicolas SARKOZY, concerne des faits éventuels qui s'étaient déroulés depuis plus de trois ans, et risquaient donc d'être considérés comme prescrits, au moment de l'ouverture d'information initiale par le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Nanterre Philippe COURROYE, le 29 octobre 2010. Dans ce volet "abus de faiblesse", neuf personnes ont été mises en examen, dont M. de MAISTRE pour abus de faiblesse, complicité d'abus de confiance, escroquerie aggravée par état de vulnérabilité, blanchiment et abus de biens sociaux. Précisons que c'est dans ce cadre que M. SARKOZY a été placé sous le statut de témoin

assisté. Ce volet "abus de faiblesse" n'est pas clos, des convocations aux fins de mise en examen étant toujours en cours.

Enfin, un troisième volet relatif à l'atteinte à la vie privée s'est clos il y a quelques mois déjà, Six personnes ont été mises en examen dans ce cadre : le majordome de Mme BETTENCOURT qui a réalisé et révélé des enregistrements à l'issue de celle-ci ainsi que cinq journalistes – MM. GIESBERT, GATTEGNO, PLENEL, ARFI et LHOMME – pour les avoir reproduit. "Médiapart" contestera jeudi devant la chambre de l'instruction de Bordeaux la validité de la mise en examen de MM. PLENEL et ARFI.

EN QUELQUES LIGNES

♦ **Optimistes et pessimistes** : Les Français se partagent quasiment à égalité entre optimistes (49 %, 46 % "plutôt optimistes", 3 % "très optimistes"), et pessimistes (50 %, 40 % "plutôt pessimistes", 10 % "très pessimistes"). pour l'année 2013, ce qui est un peu mieux qu'il y a un an, selon un sondage de Harris Interactive pour RTL publié mercredi. D'autre part, de manière massive, les sondés assignent au gouvernement comme priorité la lutte contre le chômage, citée par 84 % (+7 points en un an). Mais seuls 11 % se montrent optimistes à cet égard.

♦ **Taxe / 75 %** : Alors que la taxe à 75 % ne devait durer que deux ans (sur les revenus 2012 et 2013), le dispositif qui viendra la remplacer pourrait être appliqué pendant tout le quinquennat, a annoncé dimanche le ministre délégué au Budget Jérôme CAHUZAC. "Je pense que ça peut faire partie des paramètres", a-t-il indiqué devant le Grand Rendez-Vous Europe 1/"Le Parisien"/iTélé. Interrogé plus tard, lors de l'émission "Tous politiques" de France Inter/"Le Monde"/AFP, le ministre de l'Economie Pierre MOSCOVICI a confirmé que la durée faisait partie "des paramètres sur lesquels on peut jouer". En outre, M. CAHUZAC a annoncé que la réserve de précaution du budget pour 2013 passerait de 6,5 à 8,5 milliards pour financer un éventuel surcoût des politiques gouvernementales en faveur de l'emploi. "S'il y a besoin de subsides supplémentaires pour la politique de l'emploi, il n'y aura pas de déficit ni d'impôt supplémentaire, puisque nous engagerons ces moyens sur les budgets déjà votés", a-t-il expliqué. Traditionnellement, le gouvernement prévoit une réserve budgétaire de précaution pour financer les dépenses non prévisibles au moment du vote de la loi de Finances, comme des opérations militaires extérieures.

♦ **Crédits de trésorerie / PME-TPE / MOSCOVICI** : Le ministre des Finances Pierre MOSCOVICI a annoncé jeudi le lancement d'"un nouveau dispositif de garantie publique" afin que PME et TPE puissent contracter auprès de leur banque des crédits de trésorerie grâce à un fonds de 500 millions d'euros. Dans le cadre de la mise en place de la BPI, officielle depuis le 1^{er} janvier, c'est sa filiale Oséo qui ouvre ce nouveau droit aux petites entreprises, qui subissent des tensions sur leur trésorerie, "dans le contexte du maintien à un niveau encore élevé des délais de paiement", a poursuivi M. MOSCOVICI. La Confédération des petites et moyennes entreprises s'est réjoui de cette annonce. Concrètement, les petites entreprises, sous la seule condition de ne pas être en difficulté structurelle, peuvent solliciter depuis jeudi un crédit de trésorerie auprès de leur banque habituelle. Celle-ci se retournera vers Oséo auprès de laquelle un fonds a été créé spécifiquement qui garantit des prêts de 2 à 7 ans pour un montant maximum de 1,5 million d'euros par entreprise. Par ailleurs, M. MOSCOVICI a annoncé avoir "soumis à la consultation des organisations professionnelles un projet de texte de loi qui vise à remplacer les sanctions civiles et pénales existantes en cas de non-respect des délais de

paiement interentreprises par une sanction administrative". Ce texte devrait être intégré au projet de loi sur la consommation prévue au printemps.

♦ **Elysée/ gouvernement/ vœux** : Jeudi, le président de la République, M. HOLLANDE, au cours de l'échange de vœux avec le gouvernement, a de nouveau présenté une ligne d'action et fixé des objectifs et réaffirmé sa confiance au Premier ministre, dont il connaît "le sérieux, le dévouement et la loyauté". Le chef de l'Etat a surtout appelé le gouvernement à "agir en équipe". "Cette exigence est d'autant plus grande que la France affronte une situation particulièrement difficile" a déclaré M. HOLLANDE, qui a en outre rappelé que "l'exemple vient toujours d'en haut". L'enjeu étant de "sortir de la crise", le président de la République a invité les membres du gouvernement, "pour y parvenir", à s'inspirer de "deux vertus essentielles". Tout d'abord, "la ténacité, c'est-à-dire la constance" "Faites votre devoir sans espérer d'autre récompense que de voir les Français vivre mieux. N'ayez qu'un souci, qu'une obsession, qu'un horizon : l'état du pays à la fin du quinquennat.". La deuxième vertu est "la solidarité, (qui est) un état d'esprit". C'est aussi un comportement. Il peut y avoir des débats au sein du gouvernement. Mais une fois l'arbitrage du Premier ministre intervenu, sous mon autorité, il vous engage, sans restriction, sans exception et sans exclusive".

♦ **Elysée / Outre-mer** : Lors de ses vœux au gouvernement, après la censure par le Conseil constitutionnel d'une partie des dispositifs fiscaux dérogatoires en Outre-mer, le président de la République a pris jeudi "l'engagement" que les fonds qui n'auront pu être investis seront "redéployés en actions de subventions directes", confirmant les termes d'un communiqué du Premier ministre Jean-Marc AYRAULT le 29 décembre.

♦ **UMP/COPE/Vœux** : M. Jean-François COPE, président de l'UMP, estime que 2013 doit être, pour une UMP "solide et rassemblée", "le début de la reconquête". "2012 appartient au passé (...) Nous devons très vite tourner la page des divisions et des amertumes (...) Nous devons tirer les leçons du passé pour ne plus jamais revivre les mêmes tourments. Mais nous devons aussi choisir le pardon, l'unité, l'esprit d'équipe, la fraternité", écrit le président de l'UMP dans une allusion à la guerre des chefs qui a secoué le parti pendant un mois. "La France a plus que jamais besoin d'une UMP solide et rassemblée" pour "éviter l'irréparable en s'opposant aux projets destructeurs de François HOLLANDE" et de "la gauche", qui "ajoute de la crise à la crise", insiste le député-maire de Meaux en assurant que le nombre d'adhérents continue de croître, avec "plus de 315 000 militants" UMP recensés au 31 décembre." Je crois en une France décomplexée qui peut renouer avec la réussite individuelle et collective", ajoute le chantre de "la droite décomplexée". Avant les municipales de 2014, "2013 va être une année cruciale. Je souhaite qu'elle soit pour l'UMP le début de la reconquête (...) La reconquête, elle se fera par notre opposition nationale. Par une opposition solide, argumentée, tonique. Dans les médias, au Parlement, dans le débat public. Et même dans la rue (...) avec notamment la manifestation nationale du 13 janvier contre le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe", insiste M. COPE.

♦ **BORLOO/ Paris/ Valenciennes** : Alors que certains, à droite, le verraient bien briguer la mairie de Paris en 2014, M. Jean-Louis BORLOO, président de l'UDI, a souligné dans un entretien au mensuel "Nordway" qu'"après un quart de siècle, Valenciennes", la ville dont il a été longtemps maire, "c'est (sa) famille". "Plus j'avance dans la vie, plus je fais le tri de ce qui est important et ce tri me ramène plutôt vers Valenciennes que vers Paris (...) Ma femme (la journaliste Béatrice SCHÖNBERG, NDLR) me préfère Valenciennois que Parisien", ajoute le député du Nord. Interrogé sur sa définition du "borlooisme", M. BORLOO évoque "la lutte contre le gâchis humain" et "la lutte pour les ressources humaines". "Je n'ai pas changé, je reste cet élu que le Valenciennois a façonné".

♦ **N-D des Landes / référendum** : Les députés européens Corinne LEPAGE et Daniel COHN-BENDIT figurent parmi les signataires d'une tribune publiée vendredi dans "Libération" en faveur

de l'organisation d'un référendum sur le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en 2013, "année sans élection", qui concernerait "l'ensemble de la population de la région Pays-de-Loire". "Ce projet de trente ans recueille l'assentiment de la très grande majorité des corps institutionnels et d'une large partie de la société convaincue de la nécessité économique et sociale de cet investissement", soulignent les signataires. Mais, poursuivent-ils, "il suscite l'opposition de plus en plus vive de ceux qui parlent au nom des générations futures, qui s'inquiètent du manque de réalisme économique de ce projet (...) qui veulent sauvegarder un écosystème local de grande importance". Selon eux, le référendum "devrait permettre la transparence du débat et la présentation des arguments et des scénarios" des parties prenantes.

♦ **Décisions environnement** : La participation effective du public à l'élaboration des décisions concernant l'environnement, inscrite dans la Constitution depuis 2005, est effective depuis mardi en vertu de la loi publiée le 28 décembre au "Journal officiel". Cette loi avait été adoptée par le Parlement le 13 décembre. La Charte de l'environnement, inscrite dans la constitution depuis février 2005, dispose dans son article 7 que "toute personne a le droit (...) de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement". Selon la nouvelle loi, pour les décisions relevant de l'Etat, le public est informé par voie électronique, et sur demande, sur support papier consulté dans les préfectures et sous-préfectures. Tout projet ayant un effet sur l'environnement, accompagné d'une note de présentation, est mis en ligne et le public peut faire ses observations par voie postale ou électronique. Ces observations sont rendues publiques et l'administration devra en tenir compte.

Lesbiographies.com

Présidence de la République	Administration centrale des ministères
Conseil constitutionnel	Corps diplomatique, Conseillers et attachés économiques
Cabinets ministériels	Tribunaux administratifs et cours administratives d'appel
Assemblée nationale et Sénat	La presse et l'information en France :
Conseil économique, social et environnemental	– Biographies de la presse
Conseil de Paris	– Biographies de l'audiovisuel
Elections en France : municipales, cantonales, législatives, sénatoriales, régionales, présidentielles, européennes.	– Organismes syndicaux et professionnels
Communes et maires de France	La publicité en France :
Conseils généraux de France	– Biographies de la publicité
Présidents des conseils généraux et régionaux	– Agences de publicité
Administrateurs et dirigeants des sociétés cotées en bourse	– Organismes syndicaux et professionnels
Administration préfectorale	Europe :
Conseil d'Etat	– Parlement
Cour des comptes	– Commission
Inspection générale des finances	– Comité économique et social
Ecole nationale d'administration	Le petit BQ

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

LA PRESSE, LES LIVRES ET LE PARLEMENT

LES LIVRES

☑ **"France : état d'urgence ; une stratégie pour demain" par M. Christian SAINT-ETIENNE** (Odile Jacob) : "La France s'est considérablement affaiblie depuis une quinzaine d'années. La progression du chômage semble hors de contrôle. Le rapport Gallois a contribué à une prise de conscience des racines des problèmes que connaît notre pays. Centré sur les difficultés de l'industrie manufacturière, il n'a pourtant pas fait un diagnostic complet de nos maux. Et les mesures prises par le gouvernement à la suite de ce rapport sont insuffisantes. Le déficit extérieur ne se réduit pas" écrit l'auteur. M. Christian SAINT-ETIENNE a souhaité "démonter le mécanisme infernal, à l'œuvre depuis longtemps, qui explique la profondeur de la crise que nous traversons"... Il a également souhaité "indiquer les voies pour vraiment reconstruire notre appareil de production et repenser notre système institutionnel afin de stimuler une vraie création de richesses en France et d'impulser une sortie de crise en Europe". C'est à cette condition, conclut-il, "que nous pourrions à la fois croître à nouveau, créer des emplois stables, réduire notre endettement et sauvegarder notre modèle social... Il nous reste peu de temps si nous voulons que la France se rétablisse et réaffirme son modèle, qui peut être à nouveau exemplaire"...

☑ **"Développement durable et responsabilité citoyenne" sous la direction de M. Christian COMELIAU** (Editions Privat) : "Le développement durable, tout en demeurant une nécessité dont les exigences peinent à s'imposer, est devenu une évidence largement partagée. Les menaces sur ses perspectives pour l'ensemble de l'humanité ne cessent de s'aggraver et doivent être appréciées à la lumière des changements profonds et accélérés – de nature démographique, économique, sociale, écologique, politique, culturelle – qui ont transformé l'état de la planète dans les décennies récentes" écrivent les auteurs de cet ouvrage publié sous la direction de M. Christian COMELIAU, économiste, professeur honoraire à l'Institut universitaire d'études du développement à Genève. "Ces menaces et la conscience de leurs conséquences n'ont cependant engendré que des modifications marginales dans les comportements sociaux et les politiques publiques" poursuivent les auteurs..."En dépit de modestes avancées, les conférences internationales réunies pour traiter du problème ces dernières années ont démontré une incapacité à sortir des égoïsmes nationaux et à élaborer des stratégies courageuses... Un tel constat n'interdit pas l'identification de voies nouvelles, seules de nature à aider à sortir du fatalisme... Dans cette démarche, l'éducation populaire dispose d'une responsabilité de premier plan, au service d'une approche résolument globale des problèmes à résoudre".

☑ **"Politiques de jeunesse : le grand malentendu" sous la direction de Mmes Valérie BECQUET, Patricia LONCLE et Cécile Van de VELDE** (Champ social éditions) : "Rarement la "jeunesse" aura fait autant l'objet de discours politiques, de consultations et de rapports publics, de débats médiatiques qu'en cette dernière décennie. Pas un gouvernement qui ne mette en place un ou plusieurs "plans" pour la jeunesse ; pas une année sans que soit commandité un rapport officiel sur le sort des jeunes générations... A chaque mobilisation juvénile ou à l'approche de chaque campagne électorale, le pays semble à nouveau se pencher sur sa jeunesse – ou plutôt ses jeunesses – et sur les difficultés qu'elles traversent" expliquent les auteurs de cet ouvrage publié sous la direction de Mmes Valérie BECQUET, maître de conférences à l'université de Cergy-Pontoise, Patricia LONCLE, enseignante et chercheuse à l'EHESP de Rennes et Cécile Van de VELDE, maître de conférences à l'EHESS. "Cela n'est pas sans susciter de nombreuses interrogations, publiques et médiatiques" ajoutent les auteurs : "Pourquoi donc la jeunesse française affiche-t-elle le plus haut niveau mondial de stress à l'école et si peu de confiance en l'avenir ? Assisterait-on en France à l'émergence d'une nouvelle génération "déclassée"? Serait-on dans une société qui maltraite sa jeunesse ?"

ETUDES ET DOCUMENTS

Le programme de travail du gouvernement : les grandes étapes pour 2013

Le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT a présenté le programme de travail du gouvernement pour 2013 jeudi en Conseil des ministres (supra). Celui-ci s'inscrit autour du cap fixé par le Président de la République François HOLLANDE, à savoir "la bataille pour l'emploi". M. AYRAULT a inscrit ce programme de travail dans un calendrier très précis que nous présentons ci-dessous par ordre chronologique.

Premier semestre 2013

Agriculture, agroalimentaire et forêt : lancement de la concertation préalable à la loi d'avenir sur ces secteurs

Biodiversité : élaboration de la loi cadre avec notamment la création de la nouvelle agence de la biodiversité

Budget : "dès le printemps", présentation des "mesures d'économies, notamment celles prévues dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi", et engagement de la préparation du budget 2014

Défense : présentation du projet de loi de programmation militaire en Conseil des ministres avant l'été

Energie : poursuite tout au long du 1er semestre du débat ouvert le 29 novembre 2012 sur la transition énergétique

Environnement : lancement du chantier de la fiscalité écologique

Handicap : réunion d'un Comité interministériel pour arrêter les priorités de l'action gouvernementale

Protection sociale : remise des résultats des travaux du Haut conseil sur le financement de la protection sociale à partir du printemps. Conduite des évolutions dans la concertation, de la politique familiale, du système de retraites. Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Transports : révision du schéma national des infrastructures de transports

Premier trimestre 2013

Banque publique d'investissement (BPI) : premier conseil d'administration

Gouvernance des entreprises : projets de loi permettant aux salariés de siéger dans les conseils d'administration, rémunérations, OPA hostiles.

Immigration et intégration : premier débat sans vote au Parlement

Institutions / non-cumul des mandats : présentation des dispositions

Institutions / élections sénatoriales : projet de loi relatif aux modes de scrutin

Modernisation de l'action publique : élaboration par chaque ministre d'un programme sur 2013-2015, pour simplifier l'organisation et le fonctionnement des administrations"

JANVIER

Banques : le projet de loi de "séparation et de régulation des activités bancaires" sera débattu au Parlement dès ce mois

Intégration : refondation de la politique d'intégration à la suite de la remise en janvier d'un rapport au Gouvernement

Modernisation de l'action publique : lancement du premier programme d'évaluation de politiques publiques

SMIC : décret modifiant les règles de revalorisation

3 janvier :

PME / ETI : mise en œuvre du dispositif d'aide aux PME et ETI confrontées à des difficultés de trésorerie

15 janvier :

Budget de l'Etat : Communication des chiffres définitifs pour 2012

Contrat de génération : début à l'Assemblée nationale en séance publique en 1^{ère} lecture (procédure accélérée) de la discussion sur le projet de loi

21 janvier :

Lutte contre la pauvreté : adoption d'un plan pluriannuel lors du comité interministériel, décliné en feuilles de route ministérielles et suivi tout au long du quinquennat

23 janvier :

Refondation de l'école de la République : présentation du projet de loi en Conseil des ministres qui sera mise en œuvre dès la rentrée 2013, avec celle des rythmes scolaires

Fin janvier :

Mariage et adoption pour tous les couples : début des débats au Parlement

FEVRIER

Défense : remise au gouvernement du Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale

Enseignement supérieur et recherche : présentation d'un projet de loi reprenant les conclusions des Assises

Energie : vers un système énergétique sobre (tarification progressive de l'énergie) : poursuite du débat au Parlement de la proposition de loi de MM. François BROTTE et Bruno LE ROUX

Justice : présentation d'un projet de loi sur les relations entre la Chancellerie et les parquets en Conseil des ministres

Ville : tenue d'un comité interministériel. "Les mesures concernant la remise à plat des zonages, la contractualisation et les nouvelles bases de cette politique seront inscrites dans la loi"

21 février :

Jeunesse : tenue d'un comité interministériel

MARS

Décentralisation : présentation du projet de loi en Conseil des ministres

Famille : présentation d'un projet de loi en Conseil des ministres

Haut conseil des Finances publiques : installation

Deuxième trimestre 2013

Protection des consommateurs : Présentation du projet de loi en Conseil des ministres

AVRIL

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi : séminaire gouvernemental pour un premier bilan.

MAI

Droit des femmes : présentation d'un projet de loi-cadre

Environnement : tenue d'Etats généraux sur la modernisation du droit de l'environnement

Fin de vie : propositions de mesures sur la base des propositions du professeur SICARD

JUIN

Fin de vie : présentation d'un projet de loi

Justice : présentation du projet de loi de lutte contre la récidive en Conseil des ministres

Logement : Présentation du projet de loi sur l'urbanisme et le logement en Conseil des ministres

Autres projets pour 2013

Communication : projet de loi sur l'audiovisuel qui inclura de nouvelles règles de nomination des dirigeants des chaînes publiques, procédera au rapprochement entre le CSA et l'ARCEP et tirera les conclusions de la mission sur l'acte II de l'exception culturelle (NDLR : mission Lescure)

Culture : préparation de la mise en œuvre du plan pour l'éducation artistique et culturelle

Français de l'étranger : une réforme de l'assemblée des Français de l'étranger est en préparation

Industrie : la Conférence nationale de l'industrie sera renouvelée

Journalistes : présentation d'un projet de loi relatif à la protection des sources des journalistes

Juridiction commerciale : une réforme sera engagée

Justice : réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la Magistrature

Outre-mer : "le Gouvernement s'attachera notamment à mettre en œuvre les dispositions de la loi sur la régulation économique, pour lutter contre la vie chère. Il garantira un effort de soutien à l'investissement en 2013 équivalent à l'impact de la décision du Conseil constitutionnel, et formulera des propositions pour une réforme des dispositifs incitatifs (...)"

Santé : adoption d'une "stratégie nationale de santé pour lutter contre les déserts médicaux et promouvoir l'accès, sur l'ensemble du territoire et sans obstacles financiers, à des actions de prévention et des soins de qualité plus efficaces (...)"

Sécurisation de l'emploi : projet de loi "dès l'issue de la négociation" entre les partenaires sociaux

Sécurité publique : déploiement des nouvelles zones de sécurité prioritaires

Europe :

- "mise en œuvre effective de l'union bancaire et approfondissement de l'intégration solidaire".

- Mettre en œuvre "la réorientation des fonds structurels, et les programmes d'investissement dans le cadre de la BEI et des project bonds".

- Rechercher "la conclusion d'un accord équilibré sur le cadre financier pluriannuel européen pour 2014-2020, préservant la PAC, l'innovation et les politiques de cohésion territoriale".

Les propositions de l'Association des maires de France sur l'avant-projet de loi de décentralisation (2)

Nous poursuivons la publication des premières observations et propositions du bureau de l'Association des maires de France, présidée par le député (UMP) du Jura et maire de Lons-le-Saunier Jacques PELISSARD, sur les éléments actuellement connus de l'avant-projet de loi de décentralisation (. "DIP" du 30 décembre).

Modalités d'exercice des compétences des collectivités territoriales

La reconnaissance de collectivités chefs de file chargées par la loi d'organiser l'exercice de compétences entre plusieurs échelons suppose une démarche claire de co-élaboration des politiques publiques. Dans quelle mesure le pacte de gouvernance territoriale pourra-t-il engager les autres collectivités ou EPCI dans la mise en œuvre des compétences confiées à une collectivité chef de file ? La mise en œuvre de schémas régionaux ou départementaux pour des compétences partagées devra s'appuyer sur un cadre contractuel avec l'ensemble des collectivités concernées.

Maîtrise de l'inflation normative : réforme de la CCEN

L'AMF souhaite le maintien du statut de la CCEN comme formation restreinte du Comité des finances locales. S'il était cependant décidé que certains de ses membres puissent être désignés au-delà du L, cette décision devrait bien évidemment s'appliquer à tous les collèges de la CCEN. La CCEN doit être compétente pour évaluer les normes existantes ainsi que les propositions de loi et, à titre obligatoire, les projets de loi ayant un impact sur les collectivités. S'agissant des règlements des fédérations sportives, l'AMF préconise plutôt que la CCEN puisse les examiner lorsqu'ils posent problème au niveau de la CERFRES (comme une instance de recours). L'avis conforme de la CCEN doit être requis pour les nouvelles normes réglementaires issues des textes réglementaires.

Intercommunalité et coopération entre collectivités territoriales

L'AMF n'est pas opposée au transfert de nouvelles compétences aux intercommunalités, comme l'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage ou la prévention de la délinquance.

Elle est réservée sur le transfert obligatoire de la gestion des milieux aquatiques ou de l'assainissement aux communautés. Il y aurait peu d'intérêt à transférer des compétences déjà confiées à des structures intercommunales plus larges (syndicat mixte d'assainissement ou de gestion des cours d'eau). Le transfert de la promotion du tourisme, quant à lui, entraînera celui de la taxe de séjour. Un tel transfert peut également poser des difficultés au regard du statut particulier des stations classées. Elle prend acte du transfert automatique du pouvoir de police des maires en matière de stationnement et de circulation au président de communauté (compétente en matière de voirie), sous réserve que les maires (et/ou le président) puissent individuellement s'y opposer. Cependant le lien entre le transfert de police et la compétence voirie peut créer des incohérences dans l'exercice de ce pouvoir (en cas de transfert partiel de la voirie par exemple). Il pourrait être proposé d'instituer un mode de coordination entre le président de communauté et les maires (possibilité de définir un règlement de voirie commun).

L'AMF a antérieurement exprimé son avis favorable à la création d'un statut spécifique pour les grandes métropoles de dimension européenne. La création des eurométropoles et des communautés métropolitaines pose toutefois la question du devenir des communautés urbaines. L'AMF demande à avoir des éclaircissements sur ce qui serait prévu par décret (et non par la loi) quant à leur périmètre et à leur fonctionnement (composition de l'assemblée), notamment la place des communes (...).

L'AMF demande un assouplissement et une sécurisation des relations entre communes et communautés afin que certaines compétences communautaires (ou métropolitaines) puissent faire l'objet d'un exercice conjoint avec les communes membres dans le cadre d'un accord-cadre, et non d'un transfert de compétences en "bloc" et exclusif de toutes actions communales : de nombreuses compétences, comme le logement social, la politique de la ville, mais aussi

l'environnement (les plans climat énergie territoriaux devront nécessairement être co-élaborés car ils concernent les équipements communaux et intercommunaux), la culture, le sport, la voirie, montrent que les communautés agissent souvent en coopération avec leurs communes membres pour réaliser certaines actions ou opérations de proximité ou pour inscrire leurs propres actions ou opérations dans un projet communal. Ce besoin de souplesse dans les relations entre communes et communauté doit être inscrit dans la loi par la reconnaissance d'accords-cadres qui pourraient prévoir les conditions de co-élaboration et surtout de co-mise en œuvre de certaines actions ou opérations communautaires.

La suppression des mutualisations ascendantes n'est pas sans poser problème, même si celles-ci sont rares, car la reprise des services par l'intercommunalité peut être facteur d'augmentation de coûts selon l'organisation des territoires. L'AMF souhaite que les modalités de la mutualisation restent souples. Il convient de rappeler que les conditions de maintien de ces services ont été sécurisées au regard des exigences de la Commission européenne et que les modalités de remboursement des frais de fonctionnement sont définies par décret. L'indispensable mutualisation des services doit être adaptée au contexte local (culture intercommunale, fonctionnement administratif, organisation du territoire...) et au projet porté par les élus. Elle ne peut avoir ni modèle, ni standard.

Plus généralement, l'AMF tient à rappeler que le transfert de nombreuses compétences et services aux intercommunalités n'est pas systématiquement gage d'économie d'échelle. La concentration de la gestion d'équipements ou de services à l'échelle intercommunale peut, dans certains cas, générer des surcoûts d'administration, de procédures et d'encadrement.

Responsabilité et gestion locale

Sanctions financières : L'engagement de la responsabilité de l'ordonnateur "en cas de manquements graves et répétés dans l'exécution d'une procédure de redressement" appelle deux questions : doit-on prévoir une responsabilité personnelle du maire pour "mauvaise gestion", ou peut-on considérer que le droit de la responsabilité civile des élus, limité actuellement à la gestion de fait, est suffisant ? Si cette hypothèse était retenue, ne faudrait-il pas disposer d'un texte plus précis, au risque sinon de s'exposer à une diversité d'interprétation ? Notamment, comment le "manquement grave et répété" est-il caractérisé (vote pendant plusieurs années d'un budget en déséquilibre ? Un maire en minorité dans son conseil municipal peut être mis en difficulté de manière répétée lors du vote du budget et faire l'objet de saisines répétées de la CRC sans que cela témoigne systématiquement d'une "mauvaise gestion"). Ou encore, comment caractériser "l'altération durable" des finances locales ? Elle pose enfin une question de coût (nécessité d'une assurance...)

Dispositions financières et fiscales

Le projet de texte prévoit de déterminer les modalités et conditions d'expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation par l'introduction du revenu dans l'assiette de la taxe d'habitation. Sur la forme, la rédaction retenue laisse penser que les deux sujets abordés dans cet article – révision des valeurs locatives et introduction du revenu dans l'assiette de taxe d'habitation – sont liés et seraient traités dans une même loi de finances. Il convient d'indiquer qu'il s'agit bien de deux chantiers distincts, le premier ayant pour objet de répondre à l'obsolescence des bases fiscales et aux iniquités qui en découlent, et le second visant à prendre davantage en compte, dans l'assiette de taxe d'habitation, des capacités contributives des contribuables. Sur le fond, l'engagement de la révision des valeurs locatives d'habitation correspond à une demande forte de l'AMF. Lors de la concertation conduite en 2010 sur ce chantier, il avait été décidé de procéder en deux temps, sur la base d'expérimentations préalables : révision pour les locaux professionnels d'abord, puis extension aux locaux d'habitation. La disposition s'inscrit donc dans ce schéma et l'AMF ne peut qu'être favorable au principe ainsi posé. La question en suspens est celle du calendrier qu'il conviendra de retenir pour articuler au mieux les deux étapes de la révision.

Difficultés de financement : une collectivité sur quatre a dû reporter des investissements

Une grande collectivité locale sur quatre a dû reporter certains de ses investissements en raison de difficultés d'accès au financement, près d'une sur dix ayant même dû en annuler, selon une étude réalisée par l'observatoire SFL-Forum en partenariat avec Publiinance. Les deux phénomènes sont souvent cumulatifs, précise l'étude : certaines collectivités ont dû annuler des investissements et en décaler d'autres dans le même temps. Par ailleurs, l'anticipation du durcissement de l'accès au crédit bancaire a incité très tôt les collectivités à rechercher des sources de financement alternatives.

Le recours aux marchés obligataires a permis à quelques collectivités, essentiellement des régions et des départements, d'accéder à de nouvelles sources de financement. Onze d'entre elles ont ainsi eu recours aux marchés obligataires en 2012 (aucune en 2011). Les émissions lancées sur ces marchés représentent 16 % des financements obtenus en 2012.

Les prêts accordés par la Banque européenne d'investissement représentent 12 % des financements en 2012 (moins de 1 % en 2011). Ils ont permis de financer de grands projets structurants comme les Lignes à Grande Vitesse.

En revanche, le rôle des banques commerciales s'est nettement réduit, en raison notamment de la mise en place des normes de Bâle 3. Pour les seules collectivités analysées, leur part est passée de 1,6 milliard en 2011 à 1,07 en 2012, soit une baisse moyenne de 33 %.

L'intervention de la Caisse des dépôts et consignations qui a débloqué deux enveloppes exceptionnelles de 5 milliards d'euros pour les collectivités locales fin 2011 et courant 2012 a été "primordiale", estime l'étude. La part des emprunts provenant directement de la CDC est passée de 6 % en 2011 à 18 % en 2012.

L'étude souligne également une détérioration des conditions d'emprunt. Les emprunts signés avant 2012 laissaient apparaître une marge moyenne de 0,78 %. En 2012, elle passe à 1,80 %. "La progression des charges financières des grandes collectivités devrait s'accroître sensiblement dans les années à venir du fait de la détérioration des marges sur les contrats récents et de la diminution du volume d'anciens emprunts encore mobilisables", estiment ses auteurs. "La situation pourrait être amplifiée en cas de remontée des taux d'intérêt actuellement à un niveau historiquement bas", ajoutent-ils.

Cinquante cinq grandes collectivités locales Françaises – régions, départements, villes de plus de 100 000 habitants et leur intercommunalité – ont répondu au questionnaire, soit 27 % des grandes collectivités locales (hors Paris et Ile-de-France).



Consultez Votre Quotidien sur iPad

Renseignements : abonnements@sgpresse.fr

Bulletin
Quotidien